



Rapport de gestion

**Pour les trois et six mois
terminés le
30 juin 2024**

Le présent rapport de gestion et d'analyse (le « rapport de gestion ») de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Itée et de ses filiales (collectivement, « Osisko » ou la « Société ») pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent rapport. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil a nommé un comité d'audit et des risques formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit et des risques rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 6 août 2024, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024, suivant la recommandation du comité d'audit et des risques. Les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	3
Faits saillants	3
Prévisions révisées pour 2024	4
Mise à jour corporative	4
Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts	5
Placements en actions	20
Activités en matière de développement durable	22
Dividendes et offre publique de rachat dans le cours normal des activités	23
Marché de l'or et des devises	24
Principales informations financières	25
Survol des résultats financiers	26
Liquidités et ressources en capital	30
Flux de trésorerie	31
Information trimestrielle	33
Information sectorielle	34
Transactions entre parties liées	35
Obligations et engagements contractuels	35
Arrangements hors bilan	36
Information sur les actions en circulation	36
Événements postérieurs au 30 juin 2024	36
Risques et incertitudes	37
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	38
Base d'établissement des états financiers consolidés	38
Estimations comptables critiques et jugements importants	40
Instruments financiers	40
Renseignements techniques	40
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	41
Énoncés prospectifs	43
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales	44
Informations sur la Société	44

Description de l'entreprise

Osisko est engagée dans l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'intérêts similaires de métaux précieux et d'autres matières premières qui correspondent aux objectifs de la Société en matière de risque/rendement. La Société détient un portefeuille de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et de droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou ententes de flux de métaux sur divers projets. Le principal actif de la Société est une redevance de 3 à 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur le complexe Canadian Malartic, situé au Québec (Canada).

Osisko est une société ouverte domiciliée au Québec (Canada), dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de New York (« NYSE »), et a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*. L'adresse de son siège social est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko mise sur l'acquisition d'actifs de redevances et de flux de métaux précieux de grande qualité et de longue durée situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières bien établies. La Société a déployé du capital pour financer, en procédant à l'acquisition d'actifs de redevances et de flux de métaux, de l'exploration, du développement, la construction de nouvelles mines, des expansions, la réduction de dettes de contreparties et des acquisitions. Osisko s'efforce d'offrir aux investisseurs une exposition aux métaux précieux avec un plus faible profil de risque grâce à un inventaire d'actifs diversifiés sur les plans géographique et opérationnel. La Société vise à maintenir un bilan solide afin de lui permettre de déployer rapidement son capital dans de nouvelles occasions d'investissement.

Faits saillants

Deuxième trimestre de 2024

- 20 068 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (24 645 OEO au T2 2023²);
- Produits provenant des redevances et des flux de métaux de 64,8 millions de dollars (60,5 millions de dollars au T2 2023);
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 52,3 millions de dollars (47,4 millions de dollars au T2 2023);
- Perte nette de 21,1 millions de dollars, 0,11 \$ par action de base (bénéfice net de 18,0 millions de dollars, 0,10 \$ par action de base au T2 2023), en raison d'une charge de dépréciation hors trésorerie de 67,8 millions de dollars à l'égard de la redevance Eagle Gold, ce qui représente 100 % de la valeur comptable nette au 30 juin 2024 (49,9 millions de dollars après impôt);
- Bénéfice ajusté³ de 33,2 millions de dollars, 0,18 \$ par action de base (27,2 millions de dollars, 0,15 \$ par action de base au T2 2023);
- Remboursement de 44,2 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable et report de la date d'échéance du 29 septembre 2026 jusqu'au 30 avril 2028;
- Solde de trésorerie de 65,7 millions de dollars et dette à payer de 109,0 millions de dollars au 30 juin 2024;
- Publication de la quatrième édition du rapport de développement durable de la Société, intitulé *Une croissance responsable*, et du *Recueil d'actifs 2024*; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,065 \$ par action ordinaire payé le 15 juillet 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 28 juin 2024, soit une augmentation de 8 %.

1 Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances et les flux. Les onces d'argent et les tonnes de cuivre gagnées en vertu d'ententes de redevances et de flux de métaux sont converties en OEO en multipliant les onces d'argent ou les tonnes de cuivre par le prix moyen de l'argent par once ou du cuivre par tonne pour la période et en divisant le résultat par le prix moyen de l'or par once pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie sont convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or par once pour la période. Pour connaître les prix moyens des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts* du présent rapport de gestion.

2 Trois mois terminés le 30 juin 2023 (« T2 2023 »).

3 « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS de comptabilité. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Évènements postérieurs au 30 juin 2024

- Première livraison de cuivre reçue par Osisko Bermuda Ltd (« Osisko Bermuda ») de la part de Metals Acquisition Limited en vertu du flux cuprifère CSA, pour un total d'environ 74 tonnes de cuivre (environ 164 000 livres) ou environ 300 OEO;
- Signature d'une entente définitive par Osisko Bermuda visant un flux aurifère de 6 % (jusqu'à ce que 225 000 onces aient été livrées, puis de 3,6 % par la suite) sur le projet de cuivre-or en développement Cascabel de SolGold plc (« SolGold ») en Equateur pour un total de 225,0 millions de dollars US, payable en grande partie suivant l'atteinte de certains jalons;
- Premier paiement reçu de la part de Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») en vertu de la redevance de 2,5 % NSR à Akasaba Ouest (couverture partielle);
- Remboursements additionnels de 13,8 millions de dollars (10,0 millions de dollars US) sur la facilité de crédit renouvelable;
- Nomination de Mme Wendy Louie au conseil d'administration de la Société à titre d'administratrice indépendante; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,065 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2024.

Prévisions révisées pour 2024

Tel qu'indiqué le 24 juin 2024, Victoria Gold Corp. (« Victoria ») a annoncé une rupture de pente à ses installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold et les opérations ont été suspendues. Osisko ne s'attend donc pas à recevoir d'autres livraisons en vertu de ses droits de redevances pour le deuxième semestre de l'année (voir la rubrique *Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails), et par conséquent, a révisé ses prévisions pour 2024 dans la fourchette entre 77 000 à 83 000 OEO (plutôt que 82 000 à 92 000 OEO). Les prévisions révisées tiennent également compte de la montée en puissance plus lente pour atteindre la capacité de 20 000 tonnes par jour (« t/j ») à la mine Mantos Blancos. La marge monétaire moyenne prévue pour 2024 devrait se situer entre 96 % et 97 %.

Les prévisions révisées d'Osisko quant aux redevances et ententes de flux de métaux pour 2024 reposent largement sur les prévisions publiques disponibles des partenaires exploitants. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Aux fins des prévisions pour 2024, les livraisons d'argent et de cuivre et les redevances en trésorerie ont été converties en OEO en utilisant des prix pour les métaux basés sur les estimations de prix consensuelles et un ratio des prix de l'or et de l'argent de 83 : 1.

Mise à jour corporative

Le 6 août 2024, Mme Wendy Louie a été nommée au conseil d'administration de la Société à titre d'administratrice indépendante. Mme Louie est une comptable professionnelle agréée canadienne qui compte plus de 25 ans d'expérience diversifiée en finances et à des postes de direction, principalement dans le secteur minier. Mme Louie était vice-présidente aux finances et chef de la direction financière de Sabina Gold and Silver Corp. jusqu'à ce que B2Gold Corp. en fasse l'acquisition en avril 2023. Auparavant, Mme Louie a également occupé différents postes de haute direction chez Goldcorp Inc. de 2006 à 2016, agissant à titre de vice-présidente aux finances, vice-présidente aux rapports et contrôleur adjointe. De 2004 à 2006, Mme Louie a aussi été directrice principale en fiscalité chez Ernst & Young et de 1995 à 2004, elle a occupé divers postes en finances chez Duke Energy Canada. Mme Louie siège actuellement à titre d'administratrice indépendante de Liberty Gold Corp.

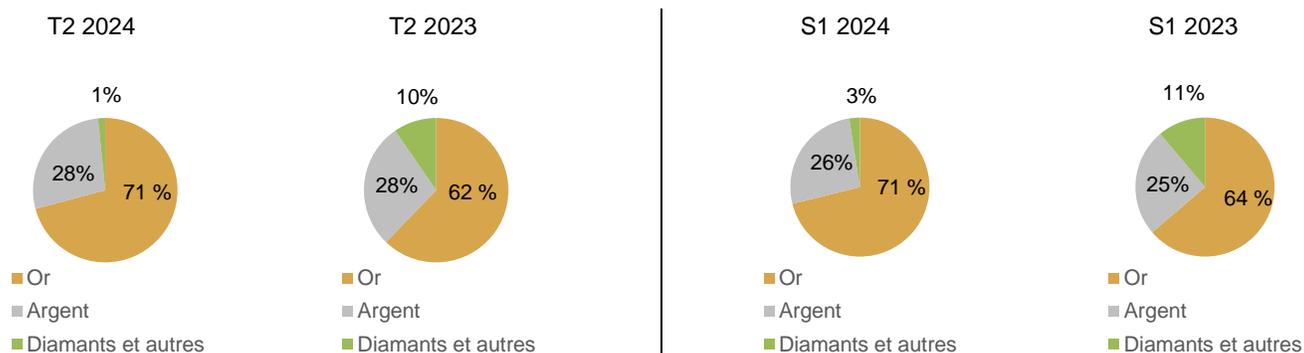
Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées en vertu des redevances, flux de métaux et autres intérêts de la Société pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2023 et 2024 :

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	2024	30 juin 2023	2024	30 juin 2023
<u>Or</u>				
Complexe Canadian Malartic, redevance	8 354	8 836	17 530	16 438
Eagle Gold, redevance ⁽ⁱ⁾	1 203	2 046	2 857	4 047
Éléonore, redevance	1 343	1 399	2 604	2 967
Seabee, redevance	734	447	1 624	993
Island Gold, redevance	692	714	1 374	1 636
Ermitaño, redevance	627	481	1 147	952
Lamaque, redevance	377	370	907	844
Bald Mountain, redevance	418	220	848	509
Pan, redevance	239	412	634	832
Fruta del Norte, redevance	91	123	179	231
San Antonio, flux	-	149	-	519
Autres	138	138	406	466
	14 216	15 335	30 110	30 434
<u>Argent</u>				
Mantos Blancos, flux	2 213	3 715	5 140	7 098
CSA, Flux ⁽ⁱⁱ⁾	1 412	1 527	2 555	1 527
Sasa, flux	1 175	1 000	2 043	1 957
Gibraltar, flux	643	581	1 270	1 201
Complexe Canadian Malartic, redevance	43	54	87	117
Autres	42	64	83	104
	5 528	6 941	11 178	12 004
<u>Diamants</u>				
Renard, flux ⁽ⁱⁱⁱ⁾	288	2 414	985	5 122
Autres	6	7	7	48
	294	2 421	992	5 170
<u>Autres métaux</u>				
Redevance Kwale et autres	30	(52)	47	148
Total des OEO	20 068	24 645	42 327	47 756

- (i) Tel qu'indiqué le 24 juin 2024, Victoria a annoncé une rupture de pente à ses installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold et les opérations ont été suspendues. Veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.
- (ii) Osisko a acquis le flux argentifère CSA le 15 juin 2023. La date d'effet était le 1^{er} février 2023. Les produits relatifs aux onces gagnées entre le 1^{er} février 2023 et le 15 juin 2023 ont été comptabilisés au troisième trimestre de 2023, lorsque les onces d'argent ont été reçues et vendues par Osisko Bermuda, une filiale à part entière de la Société.
- (iii) Jusqu'au 30 avril 2022, les OEO gagnées du flux diamantifère Renard sont exclues du calcul des OEO totales attribuables à Osisko puisque les flux de trésorerie issus du flux diamantifère Renard ont été réinvestis via le prêt relais contracté par l'opérateur de la mine jusqu'à cette date. Le 27 octobre 2023, Stornoway Diamonds (Canada) Inc. (« Stornoway »), l'exploitant de la mine de diamants Renard, a annoncé qu'elle suspendait temporairement les activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »). En janvier 2024, Osisko a reçu un remboursement partiel de 1,9 million de dollars sur le prêt relais et a par la suite comptabilisé les OEO qui n'avaient pas été comptabilisées lorsque les produits du flux de diamants ont été réinvestis. Au cours du deuxième trimestre de 2024, un petit nombre de diamants a été vendu dans le cadre du plan de surveillance et maintien

OEO par produit



Prix des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les				Six mois terminés les			
	2024		2023		2024		2023	
	Réalisé	Moyenne	Réalisé	Moyenne	Réalisé	Moyenne	Réalisé	Moyenne
Or ⁽ⁱ⁾	2 346 \$	2 338 \$	1 973 \$	1 976 \$	2 203 \$	2 203 \$	1 931 \$	1 932 \$
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	28,70 \$	28,84 \$	24,13 \$	24,13 \$	26,10 \$	26,07 \$	22,98 \$	23,31 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	s.o.	1,3683	s.o.	1,3428	s.o.	1,3586	s.o.	1,3477

- (i) Le prix moyen représente le prix « pm » en dollars américains par once selon le London Bullion Market Association.
- (ii) Le prix moyen représente le prix en dollars américains par once selon le London Bullion Market Association.
- (iii) Taux quotidien de la Banque du Canada.

Résumé du portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts

Au 6 août 2024, Osisko détenait un portefeuille de 170 redevances, 14 flux de métaux et 4 ententes d'écoulement, ainsi que 7 options de redevances. Au moment présent, la Société a 20 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux de métaux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
En production	15	5	-	20
Développement	15	8	2	25
Exploration et évaluation	140	1	2	143
	170	14	4	188

Actifs en production

Actif	Exploitant	Intérêt ⁽ⁱ⁾	Substance	Juridiction
<u>Amérique du Nord</u>				
Akasaba Ouest ⁽ⁱⁱ⁾	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2,5 % NSR	Au, Cu	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % GSR ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Au	É.-U.
Complexe Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 3 à 5 % NSR	Au, Ag	Canada
Éléonore	Newmont Corporation	Redevance de 1,8 à 3,5 % NSR	Au	Canada
Ermitaño	First Majestic Silver Corp.	Redevance de 2 % NSR	Au, Ag	Mexique
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 87,5 %	Ag	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38 à 3 % NSR	Au	Canada
Lamaque	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Macassa TH	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Pan	Calibre Mining Corp.	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Flux de 2,4 %	Au, Ag	Mexique
Santana	Minera Alamos Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Mexique
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
<u>En dehors de l'Amérique du Nord</u>				
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ^(iv)	Diamants	Brésil
CSA	Metals Acquisition Limited	Flux de 100 % Flux de 3,0 à 4,875 % ^(v)	Ag, Cu	Australie
Dolphin Tungsten ^(vi)	Group 6 Metals Limited	1,5 % GRR	Tungstène (W)	Australie
Fruta del Norte	Lundin Gold Inc.	Redevance de 0,1 % NSR	Au	Équateur
Mantos Blancos	Capstone Copper Corp.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine du Nord
Tocantinzinho ^(vii)	G Mining Ventures Corp.	Redevance de 0,75 % NSR	Au	Brésil

Principaux actifs d'exploration/d'évaluation et de développement

Actif	Exploitant	Intérêts	Substances	Juridiction
Altar	Aldebaran et Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine
Arctic	South32 / Trilogy Metals Inc.	Redevance de 1 % NSR	Cu	É.-U.
Antakori	Regulus Resources Inc.	Redevance de 0,75 % à 1,5 % NSR	Cu, Au	Pérou
Back Forty	Gold Resource Corporation	Flux de 18,5 % Au / 85 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Bralorne	Talisker Resources Ltd	Redevance de 1,7 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Osisko Développement Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Cascabel	SolGold plc	Flux de 6 % Redevance de 0,6 % NSR	Au Cu, Au	Équateur
Casino	Western Copper & Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Cerro del Gallo	Alamos Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au, Ag, Cu	Mexique
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Corvette	Patriot Battery Metals Inc.	Redevance de 2 % NSR	Lithium (Li)	Canada
Eagle Gold ^(viii)	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Hammond Reef	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South32 Limited	Redevance de 1 % NSR sur le minerai sulfuré	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Horne 5	Ressources Falco Itée	Flux de 90 % à 100 %	Ag	Canada
Kandiolé	Roscan Gold Corp.	Redevance de 1 % NSR	Au	Mali
Magino ^(ix)	Alamos Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Marban	Minière O3	Redevance de 0,435 à 2 % NSR	Au	Canada
Marimaca	Marimaca Copper Corp.	Redevance de 1 % NSR	Cu	Chili
Namdini	Shandong Gold Co Ltd	Redevance de 1 % NSR	Au	Ghana
Pine Point	Coentreprise entre Métaux Osisko inc. et Appian Natural Resources Fund III	Redevance de 3 % NSR	Zn	Canada
San Antonio	Osisko Développement Corp.	Flux de 15 %	Au, Ag	Mexique
Spring Valley ^(x)	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 à 3,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
West Kenya	Shanta Gold Limited	Redevance de 2 % NSR	Au	Kenya
Wharekirauponga (WKP)	OceanaGold Corporation	Redevance de 2 % NSR	Au	Nouvelle-Zélande
White Pine	White Pine Copper LLC	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Windfall	Minière Osisko inc. (50 %) Gold Fields Limited (50 %)	Redevance de 2,0 à 3,0 % NSR	Au	Canada

(i) Excluant les fins de redevances et les réductions de flux, le cas échéant.

(ii) La redevance couvre moins de la moitié de la superficie planifiée de la mine à ciel ouvert.

(iii) Revenu brut de fonderie (*gross smelter return* ou « GSR »)

(iv) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).

(v) Les livraisons en vertu du flux cuprifère CSA ont commencé au début de juillet 2024.

(vi) En juillet 2023, Group 6 Metals Limited a annoncé le début de la production commerciale de tungstène à la mine de tungstène Dolphin, et le premier concentré a ensuite été produit et exporté.

(vii) G Mining Ventures Corp. a annoncé le 9 juillet 2024 que la production d'or avait débuté et que les activités de mise en service de l'usine se poursuivaient.

(viii) Tel qu'indiqué le 24 juin 2024, Victoria a annoncé une rupture de pente à ses installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold et les opérations ont été suspendues. Veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

(ix) La redevance de 3 % NSR couvre une petite partie du plan minier actuellement proposé. La production commerciale a été déclarée à Magino en novembre 2023, mais Osisko ne s'attend pas à recevoir de paiements de redevances à court terme.

(x) Une redevance de 3 à 3,5 % NSR s'applique au secteur principal des ressources; une redevance distincte de 0,5 à 2 % s'applique en périphérie de la propriété.

Principaux actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



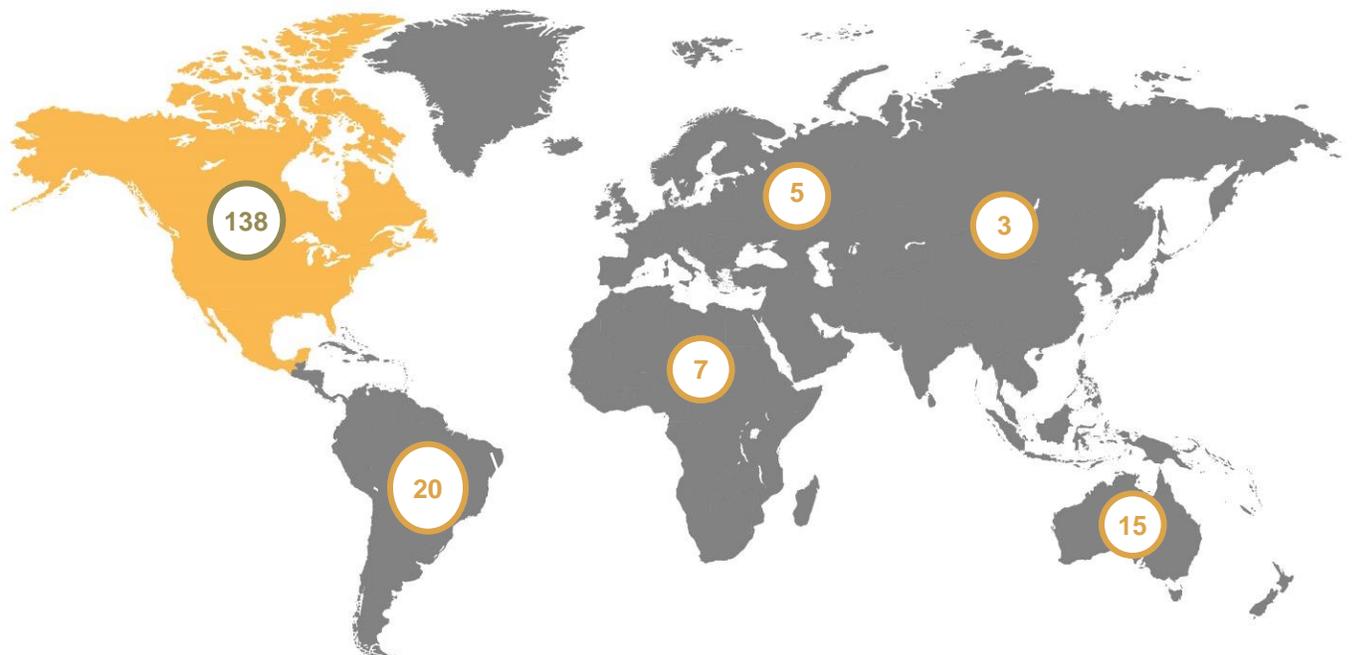
AUSTRALIE



AUTRES

SASA Flux 100 % Ag

Distribution géographique des actifs



Principaux actifs en production – Mises à jour

Redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée)

La Société détient une redevance de 3 à 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec. Osisko est titulaire d'une redevance de 5,0 % NSR sur les gîtes souterrains East Gouldie et Odyssey Sud, une redevance de 3,0 % NSR sur le gîte souterrain Odyssey Nord et une redevance de 3,0-5,0 % NSR sur le gîte souterrain East Malartic, qui sont adjacents à la mine Canadian Malartic. La mine Canadian Malartic et la mine Odyssey forment maintenant le complexe Canadian Malartic. De plus, des frais d'usinage de 0,40 \$ par tonne sont payables à Osisko sur le minerai traité provenant de toute propriété qui ne faisait pas partie de la propriété Canadian Malartic au moment de la vente de la mine en 2014.

Prévisions pour 2024

Le 15 février 2024, Agnico Eagle a annoncé une production prévue de 615 000 à 645 000 onces d'or à Canadian Malartic pour l'année 2024.

Mise à jour des activités

Le 31 juillet 2024, Agnico Eagle a annoncé une production d'or au complexe Canadian Malartic de 180 871 onces pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 177 755 onces pour le deuxième trimestre de 2023, reflétant le débit de traitement plus élevé à l'usine découlant de la forte performance opérationnelle de la fosse Barnat et de la mine Odyssey, en partie contrebalancée par les teneurs en or plus basses en raison de l'augmentation de la quantité de minerai provenant des stocks de minerai à basse teneur.

À Odyssey Sud, le nombre total de mètres de développement au cours du deuxième trimestre a atteint un record de 3 870 mètres. La production d'or et le taux d'extraction minière étaient supérieurs aux niveaux prévus, atteignant environ 22 300 onces d'or et 3 750 t/j, respectivement. La solide performance opérationnelle a été soutenue par la disponibilité plus élevée que prévue de l'équipement et par l'ajout de camions de halage de 65 tonnes. La réconciliation des chantiers à Odyssey Sud reste positive, principalement grâce à la contribution des zones internes, ce qui a entraîné la production d'environ 13 % d'onces d'or de plus que ce qui avait été anticipé pour le deuxième trimestre. Dans la fosse Canadian Malartic, la société a poursuivi la construction de la berme centrale (achevée à environ 95 % au 30 juin 2024) en préparation pour le dépôt des résidus miniers dans la fosse, qui a débuté en juillet 2024. Un arrêt prolongé de l'usine Canadian Malartic est planifié au troisième trimestre de 2024, pour un total de 10 jours (soit 5 jours de plus que ce qui avait été prévu à l'origine) en raison de l'accélération des travaux d'entretien du système d'entraînement de l'épaisseur de résidus.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 15 février 2024, Agnico Eagle a annoncé que les travaux de forage d'expansion avaient permis de prolonger les ressources minérales présumées d'East Gouldie latéralement vers l'ouest sur une distance d'environ 870 mètres. Le 25 avril 2024, Agnico Eagle a annoncé des résultats positifs à l'est des ressources minérales d'East Gouldie, incluant 4,5 grammes par tonne (« g/t ») Au sur 30,0 mètres à 1 162 mètres de profondeur et à 1 060 mètres à l'est des réserves minérales actuelles, ainsi que 3,1 g/t Au sur 32,8 mètres à 1 556 mètres de profondeur et à 420 mètres à l'est de la portion inférieure des réserves minérales d'East Gouldie. Les résultats de forage démontrent que le corridor reste ouvert vers l'est, avec un fort potentiel de classer un vaste secteur dans les ressources minérales présumées d'ici la fin de l'année 2024. Les intersections notables comprennent : 6,2 g/t Au sur 6,7 mètres à 1 300 mètres de profondeur à l'ouest, et 6,7 g/t Au sur 13,5 mètres à 1 470 mètres de profondeur à l'est du gisement. Agnico Eagle continuera de tester les extensions vers l'est et vers l'ouest du gisement East Gouldie en 2024, dans le but de potentiellement ajouter un nouveau front minier. Agnico Eagle s'attend à dépenser environ 20,4 millions de dollars US pour réaliser 137 000 mètres de forage au complexe Canadian Malartic en 2024. Les plans d'exploration à la mine Odyssey comprennent 102 500 mètres de forage avec cinq objectifs : poursuivre le forage de conversion des ressources minérales présumées d'East Gouldie en ressources minérales indiquées, tester les extensions immédiates d'East Gouldie, poursuivre le forage de conversion des ressources minérales présumées du gisement Odyssey Sud en ressources minérales indiquées, investiguer plus à fond les zones internes à Odyssey, et convertir les ressources minérales présumées du gisement Odyssey Nord en ressources minérales indiquées.

Le 31 juillet 2024, Agnico Eagle a annoncé qu'à la lumière des résultats d'exploration positifs obtenus au premier semestre de 2024 à Canadian Malartic, la société avait approuvé un budget supplémentaire de 16,5 millions de dollars US pour réaliser 84 500 mètres de forage.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 15 février 2024, Agnico Eagle a publié une première estimation de réserves minérales probables de 5,2 millions d'onces d'or pour le gisement East Gouldie (47 millions de tonnes à une teneur de 3,42 g/t Au). Ceci a entraîné une augmentation des réserves minérales prouvées et probables à 7,9 millions d'onces d'or au complexe Canadian Malartic (142,3 millions de tonnes à une teneur de 1,73 g/t Au). Les ressources minérales mesurées et indiquées mises à jour englobent 1,1 million d'onces d'or (17,4 millions de tonnes à une teneur de 1,88 g/t Au) et les ressources minérales présumées englobent 9,5 millions d'onces d'or (138,9 millions de tonnes à une teneur de 2,12 g/t Au) au 31 décembre 2023.

Le 20 juin 2023, Agnico Eagle a présenté les résultats d'une étude interne sur la mine souterraine Odyssey (« l'étude sur la mine Odyssey de 2023 ») ainsi que les résultats d'exploration du complexe Canadian Malartic. L'étude sur la mine Odyssey de 2023 a mis en lumière une augmentation de 23 % de la production d'or payable au cours de la durée de vie de la mine Odyssey, comparativement à ce qu'indiquait l'étude interne de 2020. L'étude de 2023 a également mis en évidence une prolongation de la durée de vie de la mine jusqu'en 2042 grâce à un plan minier qui comprend environ 9,0 millions d'onces d'or, dont 0,2 million dans les réserves minérales probables (2,8 millions de tonnes d'une teneur de 2,22 g/t Au), 4,8 millions d'onces dans les ressources indiquées (45,5 millions de tonnes d'once à une teneur de 3,31 g/t Au) et 4,0 millions d'onces d'or dans les ressources présumées (53,5 millions de tonnes à une teneur de 2,32 g/t Au). Les estimations de ressources et de réserves minérales de l'étude sur la mine Odyssey de 2023 ne sont plus à jour, toutefois, le plan minier présenté dans cette étude est le plus récent publié par Agnico Eagle et l'inventaire minéral global est, dans l'ensemble, cohérent avec les ressources et les réserves minérales mises à jour au 31 décembre 2023.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 20 juin 2023 intitulé « *Agnico Eagle Provides Update on Canadian Malartic Complex - Internal Study Demonstrates Improved Value, Extends Mine Life and Supports Potential Future Production Growth in the Abitibi Greenstone Belt; Positive Exploration Results Expected to Result in Increased Mineral Reserves and Mineral Resources; Additional Property Scale Targets Being Evaluated* », les communiqués de presse d'Agnico Eagle du 15 février 2024 intitulés « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2023 Results – Record Quarterly and Annual Gold Production and Free Cash Flow; Record Mineral Reserves Increased 10.5%; Updated Three-Year Guidance* » et « *Agnico Eagle Provides an Update on 2023 Exploration Results and 2024 Exploration Plans – Mineral Reserves Up 10.5% Year-Over-Year to 54 Moz; Initial Mineral Reserve of 5.2 Moz Declared at East Gouldie; Initial Underground Mineral Resources Declared at Detour Lake of 1.6 Moz* », et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 31 juillet 2024 intitulé « *Agnico Eagle Reports Second Quarter 2024 Results - Third Consecutive Quarter of Record Free Cash Flow Underpinned by Consistent, Strong Operational and Cost Performance; Upper Beaver Project Study Shows Solid Risk-Adjusted Returns* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Mantos Blancos (Capstone Copper Corp.)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, est titulaire d'un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, une mine à ciel ouvert située dans la région d'Antofagasta au Chili. La mine est détenue et exploitée par Capstone Copper Corp. (« Capstone »).

En vertu de l'entente du flux, Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de la mine Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées (6,1 millions d'onces avaient été livrées au 30 juin 2024), après quoi le pourcentage du flux s'établira à 40 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 8 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Capstone à Osisko Bermuda.

Prévisions pour 2024

Le 24 janvier 2024, Capstone a annoncé que, selon les prévisions, les volumes de production à Mantos Blancos augmenteront en 2024 en raison d'un débit de traitement plus élevé. Mantos Blancos s'efforce actuellement d'atteindre avec régularité la capacité installée de 20 000 t/j. La société met en œuvre un plan visant à rétablir la stabilité de l'usine qui comprend une amélioration de l'entretien et l'optimisation du concentrateur et du système des résidus miniers.

Le 1^{er} août 2024, Capstone a annoncé que malgré le maintien de ses prévisions consolidées de 2024 pour sa production de cuivre, l'entreprise notait également que la production tendait vers la partie inférieure de la fourchette prévue, principalement en raison d'une montée en puissance plus lente pour atteindre la capacité de 20 000 t/j à Mantos Blancos.

Mise à jour des activités

Le 1^{er} août 2024, Capstone a annoncé que la production du deuxième trimestre était inférieure de 14 % à celle du deuxième trimestre de 2023 en raison des teneurs plus basses et des taux de récupération plus faibles découlant d'un enjeu géotechnique localisé et temporaire ayant affecté la séquence d'exploitation minière. La production plus faible a aussi été affectée par la cadence de déposition plus faible, conformément au plan minier de 2024. Les activités visant à atteindre un taux de 20 000 t/j sur une base durable progressent malgré un retard d'environ deux mois par rapport au plan établi antérieurement par Capstone en raison des délais de livraison d'équipement plus longs. Ainsi, en juin, le débit de traitement quotidien moyen était de 17 000 t/j de minerai, et la variabilité du processus de broyage avait été grandement réduite. Au troisième trimestre de 2024, l'installation et la mise en service d'une nouvelle cuve de rétention et de pompes supplémentaires dans le secteur des résidus miniers, ainsi que d'autres améliorations aux infrastructures, devraient permettre d'améliorer davantage les taux de traitement du concentrateur et d'atteindre la capacité de 20 000 t/j sur une base régulière.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Capstone du 24 janvier 2024, intitulé « *Capstone Copper Provides 2024 Guidance and Announces 2023 Production Results* » et le communiqué de presse de Capstone du 1^{er} août 2024, intitulé « *Capstone Copper Reports Second Quarter 2024 Results* », tous deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Eagle Gold (Victoria Gold Corp.)

Osisko est titulaire d'une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch au centre du Yukon (Canada), où se trouve la mine Eagle Gold détenue et exploitée par Victoria, s'appliquant à tous les métaux jusqu'à ce que 97 500 onces d'or aient été livrées à Osisko, et de 3 % NSR par la suite. En date du 30 juin 2024, un total de 31 305 onces d'or avait été livré en vertu de l'entente de flux.

Prévisions pour 2024

Le 20 février 2024, Victoria a annoncé une production prévue de 165 000 à 185 000 onces d'or à la mine Eagle Gold pour l'année 2024. Ces prévisions ont été rétractées le 4 juillet 2024 à la suite d'un incident survenu sur une halde de lixiviation en tas (voir ci-dessous).

Rupture des installations de lixiviation en tas

Le 24 juin 2024, Victoria a annoncé qu'une rupture des installations de lixiviation en tas avait eu lieu à la mine Eagle Gold. Les opérations ont été suspendues pendant que l'équipe d'exploitation sur le site, ainsi que la direction et les représentants du gouvernement du Yukon, continue d'évaluer la situation et de recueillir des informations. Victoria a confirmé que l'incident n'avait occasionné aucun décès ni aucune blessure parmi le personnel. Victoria a aussi confirmé que certaines infrastructures avaient été endommagées et qu'une portion de l'effondrement avait franchi les structures de retenue. Par la suite, le 4 juillet 2024, Victoria a annoncé avoir reçu des avis de défaut de la part de ses créanciers en vertu de la convention de crédit datée du 18 décembre 2020. Un évènement de défaut en vertu de l'entente de redevances Eagle Gold datée du 13 avril 2018 a aussi été déclenché et, par conséquent, Osisko a transmis un avis de défaut à Victoria le 4 juillet 2024. Le 12 juillet 2024 et 30 juillet 2024, Victoria a annoncé qu'il n'y avait aucune garantie que la société disposerait des ressources financières nécessaires pour réparer les dommages aux équipements et aux installations, remédier aux impacts que l'incident a entraînés ou redémarrer la production.

Dépréciation

Les éléments discutés ci-dessus ont été considérés comme des indices de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold en date du 30 juin 2024. Le montant recouvrable, conformément à la norme IAS 36, a été estimé à un montant nul au 30 juin 2024 en fonction de l'évaluation par la direction des faits et circonstances incluant, entre autres, l'arrêt complet de la production, le contexte social et politique entourant l'incident, les besoins en capital relatifs à l'atténuation des impacts et la restauration du site, et la capacité de redémarrer les opérations avec l'autorisation du directeur des ressources minérales du Yukon ou avec les ressources financières nécessaires. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur complète de 67,8 millions de dollars (49,9 millions de dollars, après impôt) le 30 juin 2024.

Dans l'éventualité où les faits et circonstances entourant la situation à la mine Eagle Gold changent, et qu'il y ait reprise des opérations et des livraisons de métaux précieux à Osisko en vertu de son entente de redevances, une réévaluation du montant recouvrable à l'égard du droit de redevance sur la mine Eagle Gold sera alors effectuée et pourrait éventuellement mener à une reprise d'une partie ou de la totalité de la perte de valeur qui a été comptabilisée.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Victoria du 15 janvier 2024 intitulé « *Victoria Gold: Eagle Gold Mine Annual and Fourth Quarter 2023 Production Results* », le communiqué de presse de Victoria du 24 février 2024 intitulé « *Victoria Gold: Eagle Gold Mine Updated Technical Report* », le communiqué de presse de Victoria du 24 juin 2024 intitulé « *Victoria Gold: Eagle Gold Mine Heap Leach Pad Incident* », le communiqué de Victoria du 4 juillet 2024 intitulé « *Victoria Gold Provides Update on Eagle Gold Mine Incident* », le communiqué de Victoria du 12 juillet 2024 intitulé « *Victoria Gold: Update on Eagle Gold Mine* », et le communiqué de Victoria daté du 30 juillet 2024 intitulé « *Victoria Gold: Update on HLF Incident Management* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Éléonore (Newmont Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 1,8 % à 3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située dans la province du Québec et exploitée par Newmont Corporation (« Newmont »). Osisko perçoit présentement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Prévisions pour 2024

Le 22 février 2024, Newmont a annoncé une production prévue de 270 000 onces d'or à la mine Éléonore pour l'année 2024. Newmont a aussi annoncé que l'entreprise cherchait à se départir de six actifs secondaires, incluant la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 24 juillet 2024, Newmont a annoncé une production à Éléonore de 61 000 onces d'or au deuxième trimestre de 2024 comparativement à 48 000 onces d'or au deuxième trimestre de 2024.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources

Le 22 février 2024, Newmont a fait état de réserves minérales prouvées et probables à Éléonore comprenant 8,9 millions de tonnes à une teneur de 5,38 g/t Au pour 1,5 million d'onces d'or au 31 décembre 2023. Ce résultat est relativement stable comparativement au 31 décembre 2022, et ce, malgré la production de 2023.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Newmont du 22 février 2024 intitulé « *Newmont Announces 2023 Mineral Reserves for Integrated Company of 136 Million Gold Ounces with Robust Copper Optionality of 30 Billion Pounds* » et le communiqué de presse de Newmont du 24 juillet 2024 intitulé « *Newmont Reports Second Quarter 2024 Results* », les deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine du Nord. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe. Le droit d'Osisko Bermuda en vertu du flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné livrée (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement en fonction de l'inflation à partir de 2017 (6,69 \$ US par once en 2024).

Mise à jour des activités

Le 11 juillet 2024, Central Asia a annoncé 174 916 onces d'argent payables à Osisko pour le premier semestre de 2024, comparativement à 167 919 onces d'argent pour le premier semestre de 2023.

Durant le premier semestre de 2024, l'usine de remblai en pâte a fonctionné sans relâche, et près de 130 000 tonnes de remblai en pâte ont été placées dans les vides entre les niveaux 990 et 910 mètres, ainsi que dans les chantiers de production par coupe et remblai du niveau 800 mètres. Certains de ces vides souterrains extraits par le passé se sont avérés plus grands qu'anticipé, nécessitant davantage de remblai en pâte, ce qui a eu pour effet de limiter les activités d'abattage initiales faisant appel à la nouvelle méthode d'extraction minière. Toutefois, ces efforts de remplissage des vides procurent la stabilité des sols nécessaire pour les activités minières actuelles et futures, tout en augmentant le volume de résidus miniers stockés sous terre, ce qui réduit davantage la quantité devant être entreposée en surface. Les premiers chantiers longs trous ont aussi été mis en production, et de nouveaux chantiers suivront au deuxième semestre de 2024 et en 2025.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 11 juillet 2024, intitulé « *H1 2024 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

Redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 3,00 % sur la propriété de la mine Island Gold (toutes les ressources et les réserves minérales actuelles sont couvertes par des redevances), exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario au Canada.

Prévisions pour 2024

Le 10 janvier 2024, Alamos a publié ses prévisions pour 2024 pour la mine Island Gold, de produire entre 145 000 et 160 000 onces d'or. La production prévue pour Island Gold en 2024 est cohérente avec les prévisions antérieures et représente une augmentation de 16 % comparativement à la production de 2023, reflétant les teneurs plus élevées qui devraient être extraites. Selon les prévisions, les teneurs continueront de grimper en 2025 et, combinées aux taux d'extraction minière et de traitement plus élevés vers la deuxième partie de l'année, devraient mener à une augmentation additionnelle de 16 % de la production.

Mise à jour des activités

Le 31 juillet 2024, Alamos a annoncé une production de 41 700 onces d'or pour le deuxième trimestre à Island Gold, en hausse de 37 % comparativement à la même période de l'année précédente, grâce à une augmentation de 51 % des teneurs traitées. La production du premier semestre de l'année s'est établie à 75 100 onces, pour une progression de 18 % par rapport à la période comparative. Grâce à la solide performance du premier semestre, Island Gold est bien placée pour atteindre ses objectifs annuels.

Le taux d'extraction minière souterraine s'est établi à 1 042 t/j en moyenne durant le deuxième trimestre de 2024, une baisse de 6 % comparativement à la même période l'an dernier, et moins que le niveau annuel ciblé de 1 200 t/j. Les taux d'extraction minière étaient plus bas au début du deuxième trimestre, compte tenu des efforts consentis pour maximiser l'extraction, au sein de l'horizon minier 1025, de minerai à une teneur beaucoup plus élevée, et de la disponibilité réduite des camions de halage parmi les plus anciens de la flotte qui sont en voie d'être remplacés. Les taux d'extraction minière ont augmenté vers la fin du trimestre suivant l'obtention de deux nouveaux camions de halage.

Les taux d'extraction minière devraient rester en moyenne à des niveaux similaires au troisième trimestre, en raison des arrêts planifiés dans la deuxième moitié de juillet en vue de la mise à niveau des infrastructures de ventilation souterraine. La mise à niveau du système de ventilation a été menée à bien dans la dernière semaine de juillet, et les taux d'extraction minière devraient augmenter pour atteindre une moyenne de 1 200 t/j en août et pour le reste de l'année. L'augmentation de la capacité du système de ventilation a été effectuée dans le cadre de la phase d'expansion 3+, et permettra de soutenir les taux de développement accrus à court terme ainsi que les taux d'extraction minière souterraine plus élevés à plus long terme, lorsque l'expansion aura été menée à terme.

La teneur extraite moyenne était de 14,14 g/t Au au deuxième trimestre, soit 53 % plus élevée qu'à la même période de l'année précédente, reflétant l'extraction minière planifiée dans des chantiers à plus haute teneur, ainsi que la réconciliation positive des teneurs. Les teneurs devraient revenir aux niveaux prévus au deuxième semestre de l'année. Le débit de traitement à l'usine s'est établi en moyenne à 1 019 t/j au deuxième trimestre, cohérent avec les taux d'extraction minière plus bas du trimestre mais en baisse comparativement à la même période de l'année précédente. La récupération à l'usinage s'est établie en moyenne à 98 % au deuxième trimestre, dépassant les prévisions annuelles en raison des teneurs traitées plus élevées.

Mise à jour de l'expansion

Le 27 mars 2024, Alamos a annoncé l'acquisition amicale d'Argonaut Gold Inc. (« Argonaut Gold ») et de sa mine d'or et de l'usine Magino, immédiatement adjacentes à la mine Island Gold d'Alamos. La transaction a été conclue le 12 juillet 2024.

Les travaux de construction de l'usine et du parc à résidus dans le cadre de la phase d'expansion 3+ d'Island Gold, planifiés antérieurement par Alamos, ne sont plus nécessaires à la suite de l'acquisition de l'usine de 10 000 t/j de Magino, située à deux kilomètres du puits d'Island Gold. À compter de 2025, le minerai en provenance d'Island Gold devrait être traité dans l'usine Magino, plus grande et offrant un meilleur rapport coût-efficacité, procurant ainsi d'importantes synergies d'exploitation continues.

Le 31 juillet 2024, Alamos a annoncé que la construction de la phase d'expansion 3+ s'était poursuivie au deuxième trimestre de 2024. La phase d'expansion 3+ se poursuit en respect de l'échéancier en vue d'être achevée au premier semestre de 2026.

Le plan minier accéléré et élargi d'Alamos à Island Gold devrait permettre une transition plus rapide vers une production plus importante en provenance des secteurs visés par les redevances de 2 % et 3 % NSR d'Osisko plutôt que de l'inventaire minéral visé par la redevance de 1,38 % NSR d'Osisko. Une petite partie de la limite est de la fosse Magino est assujettie à une redevance de 3 % NSR, et Osisko s'attend à y gagner des OEO à compter de 2030 et par la suite. Le potentiel d'exploration souterrain antérieurement mis en lumière par Argonaut Gold sur ce claim est situé à moins de 300 mètres des infrastructures souterraines existantes à Island Gold.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources

Le 20 février 2024, Alamos a annoncé que les réserves et les ressources minérales combinées à Island Gold avaient grimpé de 16 %, toutes catégories confondues, pour s'établir à 6,1 millions d'onces, déduction faite de l'épuisement, au 31 décembre 2023. Les réserves et les ressources minérales combinées augmentent maintenant maintenant depuis huit années consécutives, et les teneurs ont aussi augmenté substantiellement au cours de cette période. En tenant compte de l'épuisement minier jusqu'à maintenant, 7,5 millions d'onces ont été découvertes à Island Gold, qui continue de se tailler une place à titre de gisement à la plus haute teneur et à la plus forte croissance au monde. Les réserves minérales aurifères prouvées et probables ont augmenté à 1,7 million d'onces d'or (5,2 millions de tonnes à une teneur de 10,30 g/t Au). Il s'agit de la onzième année consécutive de croissance des réserves minérales. Les ajouts aux réserves minérales totalisent 394 000 onces, ce qui a plus que compensé l'épuisement minier de 134 000 onces d'or. L'augmentation découle de la conversion des ressources minérales existantes et de la découverte de nouvelles réserves minérales, situées en majorité à proximité des infrastructures souterraines existantes.

Les ressources minérales converties ont aussi été plus que remplacées, à des teneurs plus élevées, reflétant d'importants ajouts près des infrastructures existantes. Cela comprend une augmentation de 146 % des ressources minérales mesurées et indiquées, à 0,7 million d'onces (2,6 millions de tonnes à une teneur de 8,73 g/t Au). Les ressources minérales aurifères présumées ont également augmenté de 4 % pour atteindre 3,7 millions d'onces (7,9 millions de tonnes à une teneur de 14,58 g/t Au).

Mise à jour des activités d'exploration

Le 24 avril 2024, Alamos a annoncé que le programme d'exploration 2024 à proximité de la mine continuera de miser sur la définition de nouvelles ressources et réserves minérales à proximité des horizons de production et des infrastructures souterraines existantes, avec du forage d'exploration sous terre et en surface.

Un budget total de 19 millions de dollars US a été alloué pour l'exploration à Island Gold en 2024, en hausse comparativement aux 14 millions de dollars US alloués en 2023, avec un programme d'exploration élargi, tant au niveau régional qu'à proximité de la mine.

Le 23 juillet 2024, Alamos a annoncé de nouveaux résultats de forage souterrain et en surface à la mine Island Gold. Les travaux de forage d'exploration continuent de prolonger la minéralisation à haute teneur en or dans l'ensemble du gisement Island Gold, ainsi qu'au sein de plusieurs structures dans les épontes supérieure et inférieure. Le forage de délimitation et de définition a permis de définir d'épaisses zones à plus haute teneur dans le secteur Island East. Ces résultats devraient permettre d'augmenter davantage les réserves et les ressources minérales à haute teneur lors de la mise à jour de fin d'année. Par ailleurs, de la minéralisation à haute teneur a été recoupée dans les secteurs North Shear et Webb Lake, mettant en lumière la possibilité à plus long terme d'une autre source potentielle, à proximité de la mine, de matériel d'alimentation supplémentaire pour le complexe d'usinage Magino après l'expansion.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 10 janvier 2024 intitulé « *Alamos Gold Achieves Increased 2023 Guidance with Record Annual Production and Provides Three-Year Production and Operating Guidance* », le communiqué de presse d'Alamos du 13 février 2024 intitulé « *Alamos Gold Intersects Additional High-Grade Mineralization Near Existing Infrastructure at Island Gold which is Expected to Drive Further Growth in Mineral Reserves and Resources* », le communiqué de presse d'Alamos du 20 février 2024 intitulé « *Alamos Gold Reports Mineral Reserves and Resources for the Year-Ended 2023* », le communiqué de presse d'Alamos du 27 mars 2024 intitulé « *Alamos Gold Announces Friendly Acquisition of Argonaut Gold* », le communiqué de presse d'Alamos du 24 avril 2024 intitulé « *Alamos Gold Reports First Quarter 2024 Results* », le communiqué de presse d'Alamos du 12 juillet 2024 intitulé « *Alamos Gold Announces Closing of Argonaut Gold Acquisition* », le communiqué de presse d'Alamos du 23 juillet 2024 intitulé « *Alamos Gold Continues to Expand High-Grade Mineralization Near Existing Infrastructure Across the Island Gold Deposit Supporting Further Expected Growth in Mineral Reserves and Resources* » et le communiqué de presse d'Alamos du 31 juillet 2024 intitulé « *Alamos Gold Reports Second Quarter 2024 Results – Record production and lower costs drive record free cash flow of \$107 million* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux CSA (Metals Acquisition Limited)

Osisko Bermuda détient un flux argentifère et un flux cuprifère pour la mine de cuivre CSA exploitée par Metals Acquisition Limited (« Metals Acquisition »). Osisko Bermuda achètera de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de CSA pour la durée de vie de la mine et effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'argent affiné livré, équivalant à 4 % du cours de l'argent au moment de la livraison. Osisko Bermuda aura aussi le droit de recevoir du cuivre affiné en quantité équivalente à 3,0 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'au 5^e anniversaire de la date de clôture (le 15 juin 2023), puis 4,875 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées, et par la suite, 2,25 % du cuivre payable produit par CSA sur la durée de vie résiduelle de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en continu, pour le cuivre affiné livré, équivalant à 4 % du cours du cuivre au moment de la livraison.

Le 17 juillet 2023, Osisko Bermuda recevait sa première livraison d'argent. Du 1^{er} février 2023 au 30 juin 2024, environ 530 000 onces d'argent ont été acquises et vendues par Osisko Bermuda en vertu de son flux argentifère CSA. La première livraison en vertu du flux cuprifère CSA a été faite à Osisko Bermuda dans la première semaine de juillet 2024 et totalisait environ 74 tonnes de cuivre (164 000 livres), soit environ 300 OEO. Ces livraisons n'ont pas été incluses dans les livraisons d'OEO comptabilisées par Osisko pour le deuxième trimestre de 2024.

Prévisions – 2024 à 2026

Le 22 juillet 2024, Metals Acquisition a réitéré ses prévisions sur trois ans de produire entre 38 000 et 43 000 tonnes de cuivre en 2024, entre 43 000 et 48 000 tonnes de cuivre en 2025 et entre 48 000 et 53 000 tonnes de cuivre en 2026. Les prévisions de production sur 3 ans sont principalement fondées sur les réserves, mais tiennent aussi compte des ressources minérales mesurées et indiquées (en date du 31 août 2023) et, puisque tous les gisements sont ouverts et qu'un vaste programme de forage est en cours, Metals Acquisition estime qu'il est probable que des changements surviendront au cours de la période visée, à mesure que le plan global de la société visant à continuer d'améliorer ses opérations minières et sa production évoluera.

Mise à jour des activités

Le 20 février 2024, Metals Acquisition a réussi à amasser 325 millions de dollars australiens grâce à son inscription à la Bourse d'Australie (« ASX »). Le produit de l'inscription à l'ASX a été utilisé pour rembourser en totalité la facilité de contrepartie différée à Glencore plc en lien avec l'acquisition de CSA par Metals Acquisition, et le solde devrait servir à accroître le fonds de roulement pour faciliter une plus grande marge de manœuvre opérationnelle et une croissance potentielle de la production, et pour fournir du financement additionnel pour les programmes d'exploration et le développement minier à la mine CSA.

Le 22 juillet 2024, Metals Acquisition a annoncé une production de cuivre record sous la gouverne de Metals Acquisition de 10 864 tonnes, avec une production mensuelle de cuivre record de 5 378 tonnes en juin, en hausse d'environ 24 % par rapport à la production de 8 786 tonnes de cuivre enregistrée au premier trimestre. Les records trimestriels ont été établis malgré un arrêt planifié majeur pour l'entretien en avril, alors que seulement 1 583 tonnes ont été produites au cours du mois, et une production combinée pour mai et juin de 9 281 tonnes de cuivre. La teneur moyenne en cuivre était de 4,2 % pour le trimestre, en hausse d'environ 20 % comparativement au trimestre précédent alors que le plan d'exploitation minière s'est déplacé vers des chantiers à plus haute teneur et que le contrôle de la dilution s'est amélioré.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 30 juillet 2024, Metals Acquisition a fourni une mise à jour à propos des travaux d'exploration et de développement des ressources en cours à la mine de cuivre CSA, incluant des résultats de forage prometteurs. L'exploration souterraine continue de cibler les extensions latérales et en aval-pendage des gisements QTSN et QTSC, ainsi que les portions moins profondes, en amont du pendage, des gisements Est et Ouest et de la zone QTSS Upper A.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 22 avril 2024, Metals Acquisition a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de 2023 ainsi que ses prévisions de production pour CSA, incluant :

- Une augmentation de 64 % des réserves minérales, après remplacement de l'épuisement, à 14,9 millions de tonnes à une teneur de 3,3 % de cuivre pour 494 000 tonnes de cuivre contenu;
- Les ressources minérales mesurées et indiquées (excluant les réserves minérales) ont augmenté à 4,7 millions de tonnes à une teneur de 4,9 % de cuivre (auparavant nulles) pour 229 000 tonnes de cuivre contenu; et
- Une augmentation de 67 % de la durée de vie de la mine, à onze ans (jusqu'à la fin de 2034) en se basant uniquement sur les réserves minérales.

La date d'effet de l'estimation des ressources et des réserves minérales est le 31 août 2023 et par conséquent, aucune nouvelle information reçue depuis cette date n'a été intégrée à l'estimation des ressources et des réserves minérales pour l'instant. Les réserves minérales de 2023 ne s'étendent que jusqu'à 95 mètres à la verticale sous la position actuelle de la rampe. Tous les gisements (autres que QTS South Upper A) sont ouverts dans au moins une direction et les travaux de forage se poursuivent afin de continuer d'augmenter les ressources minérales et les réserves minérales, sous réserve de succès d'exploration et de facteurs économiques favorables.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Metals Acquisition du 20 février 2024 intitulé « *Metals Acquisition Ltd Dual Lists on ASX Following Upsized A\$325 million IPO* », le communiqué de presse de Metals Acquisition du 28 mars 2024 intitulé « *Metals Acquisition Limited Provides Notice of 2023 Annual Report and Conference Call Details* » et le rapport annuel de 2023 correspondant, le communiqué de presse de Metals Acquisition du 29 avril 2024 intitulé « *Metals Acquisition Limited Provides Notice of 2023 Annual Report and Conference Call Details* », le communiqué de presse de Metals Acquisition du 22 juillet 2024 intitulé « *Metals Acquisition Limited Announces June 2024 Quarterly Report* » et le communiqué de presse de Metals Acquisition du 30 juillet 2024 intitulé « *Metals Acquisition Limited Reports Drill Results Including 22.1m @ 9.8% Cu, 22.1m @ 7.8% Cu and 24.2m @ 7.8% Cu* », tous déposés au www.sec.gov/edgar.

Redevance Ermitaño (First Majestic Silver Corp.)

Osisko est titulaire d'une redevance de 2 % NSR sur la mine souterraine d'or et d'argent Ermitaño (« Ermitaño ») exploitée par First Majestic Silver Corp. (« First Majestic ») et située dans l'état du Sonora au Mexique. Le traitement du minerai d'Ermitaño à l'usine de traitement Santa Elena a débuté en décembre 2021.

Prévisions pour 2024

Le 16 janvier 2024, First Majestic a annoncé qu'elle s'attend à produire entre 1,10 et 1,12 million d'onces d'argent et entre 81 000 et 90 000 onces d'or en 2024 à Ermitaño.

Mise à jour des activités

Le 18 juillet 2024, First Majestic a annoncé une production de 376 947 onces d'argent et 27 176 onces d'or au deuxième trimestre de 2024, ce qui représente une augmentation de 6 % et de 25 %, respectivement, comparativement au trimestre précédent. L'augmentation de la production est principalement attribuable à une augmentation des taux de traitement du minerai et aux teneurs plus élevées en or. Compte tenu de la forte production prévue à Santa Elena, First Majestic a augmenté ses prévisions de production pour Santa Elena entre 9,2 et 9,6 millions d'onces d'équivalent d'argent, en hausse de 14 % (point milieu) comparativement aux prévisions d'origine.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 30 juillet 2024, First Majestic a annoncé la découverte d'un nouveau système filonien significatif, minéralisé en or et en argent, sur sa propriété Santa Elena. Cette nouvelle découverte à haute teneur, le système filonien Navidad (« Navidad »), a été faite en profondeur à proximité de la mine en production Ermitaño de la société et se trouve à l'intérieur des limites des redevances d'Osisko. Il s'agit de la découverte la plus prometteuse à survenir sur la propriété Santa Elena depuis la découverte d'Ermitaño en 2016. Quatre foreuses sont actuellement mobilisées dans ce secteur, qui semble présenter un potentiel d'expansion puisqu'il reste ouvert dans toutes les directions. Jusqu'à maintenant, sept sondages ont été forés pour tester la découverte Navidad; six d'entre eux ont recoupé de la minéralisation significative en or et en argent encaissée dans des veines. L'intersection de forage la plus proche de la mine Ermitaño se trouve à environ 500 mètres au sud-ouest et à 750 mètres en dessous des galeries existantes de la mine.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 1^{er} avril 2024, First Majestic a publié une mise à jour de ses estimations de réserves minérales et de ressources minérales de 2023 pour la mine souterraine Ermitaño. Les estimations de réserves minérales prouvées et probables à Ermitaño sont restées relativement stables, malgré une production record de 9,6 millions d'onces d'équivalent d'argent à Ermitaño en 2023. Le potentiel d'expansion continue des ressources à la mine Ermitaño (zones Luna et Soledad) demeure un point d'intérêt prioritaire pour First Majestic au cours de la prochaine année, avec 22 000 mètres de forage planifiés en 2024.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de First Majestic du 16 janvier 2024 intitulé « *First Majestic Produces 6.6 Million AgEq Oz in Q4 2023 and 26.9 Million AgEq Oz in 2023; Announces 2024 Production and Cost Guidance and Announces Conference Call Details* », le communiqué de presse de First Majestic du 1^{er} avril 2024 intitulé « *First Majestic Announces 2023 Mineral Reserve and Mineral Resource Estimates* », le communiqué de presse de First Majestic du 18 avril 2024 intitulé « *First Majestic Produces 5.3 Million AgEq Oz in Q2 2024 Consisting of 2.1 Million Silver Ounces and 39,339 Gold Ounces; Announces Updated 2024 Production and Cost Guidance and Conference Call* ».

Details », le communiqué de presse de First Majestic du 18 juillet 2024 intitulé « *First Majestic Produces 5.3 Million AgEq Oz in Q2 2024 Consisting of 2.1 Million Silver Ounces and 39,339 Gold Ounces; Announces Updated 2024 Production and Cost Guidance and Conference Call Details* », et le communiqué de presse de First Majestic du 30 juillet 2024 intitulé « *First Majestic Announces New High-Grade Gold and Silver Discovery at Santa Elena* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Prévisions pour 2024

Le 13 février 2024, SSR Mining a annoncé qu'elle s'attend à produire entre 75 000 et 85 000 onces d'or en 2024 et prévoit une production moyenne d'environ 75 000 onces annuellement au cours des cinq prochaines années. La production à Seabee devrait être plus forte aux premier et troisième trimestres de 2024, reflétant les teneurs traitées. Les teneurs devraient s'établir en moyenne entre 5,0 et 6,0 g/t Au en 2024, soit légèrement au-dessus de la teneur des réserves minérales à Seabee.

Mise à jour des activités

Le 31 juillet 2024, SSR Mining a annoncé une production d'or de 16 709 onces provenant de Seabee au deuxième trimestre de 2024 comparativement à 16 428 onces au premier trimestre de 2023. Au premier semestre de 2024, Seabee a produit 40 482 onces d'or comparativement à 32 196 onces au premier semestre de 2023. Seabee reste bien placée pour atteindre ses objectifs pour l'année 2024 de produire entre 75 000 et 85 000 onces d'or.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 13 février 2024, SSR Mining a annoncé que les dépenses d'exploration et de développement des ressources consolidées à Seabee étaient estimées à 15,0 millions de dollars US et avaient comme objectif principal de définir un premier inventaire de réserves minérales sur les cibles Porky et Porky West. D'autres travaux de forage seront aussi effectués dans la zone Gap Hangingwall afin d'évaluer de potentielles extensions des réserves minérales existantes et de la durée d'exploitation à Seabee. Les travaux d'exploration de niveau plus précoce se poursuivent également sur l'ensemble de la grande propriété Seabee, incluant un suivi par échantillonnage et des vérifications potentielles par forage de plusieurs cibles régionales.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 13 février 2024, SSR Mining a annoncé une mise à jour de l'estimation des réserves minérales de 2,1 millions de tonnes à une teneur de 5,17 g/t Au pour 343 000 onces d'or. Cette estimation exclut les ressources indiquées et mesurées de 1,6 million de tonnes à une teneur de 4,4 g/t Au pour 218 300 onces d'or et les ressources présumées de 2,75 millions de tonnes à une teneur de 5,2 g/t Au pour 462 500 onces d'or.

Le projet Seabee est en exploitation continue depuis 30 ans et a fait ses preuves en ce qui concerne le remplacement des réserves minérales, et SSR s'attend à ce que la situation se maintienne.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 13 février 2024 intitulé « *SSR Mining Issues Multi-Year Guidance and Technical Reports for all Operating Assets* », le communiqué de presse de SSR Mining du 31 juillet 2024 intitulé « *SSR Mining Reports Second Quarter 2024 Results* », et le résumé du rapport technique de SSR Mining du 12 février 2024 intitulé « *Technical Report Summary on the Seabee Gold Operation* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère rattaché à la part attribuable à Taseko Mines Limited (« Taseko ») de la production de la mine de cuivre Gibraltar, détenue par Gibraltar Mines Ltd et située en Colombie-Britannique, au Canada. Le flux a été modifié le 29 juin 2023, en augmentant le pourcentage d'or affiné devant être livré de 75 % à 87,5 % de la production d'argent payable. Le seuil de réduction pour les livraisons d'argent en vertu du flux a aussi été reporté pour coïncider avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Lorsqu'un total de 6,3 millions d'onces d'argent aura été livré, l'argent raffiné à livrer sera réduit à 30,625 % de l'argent payable produit à Gibraltar par la suite. Aucun prix de transfert en espèces n'est payable par Osisko au moment de la livraison pour les onces d'argent livrées. En date du 30 juin 2024, un total de 1,4 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.

Mise à jour des activités

Le 25 mars 2024, Taseko a annoncé l'acquisition de l'intérêt résiduel de 12,5 % dans la mine Gibraltar auprès de Dowa Metals & Mining Co. Ltd et Furukawa Co. Ltd.

Le 1^{er} juin 2024, Taseko a annoncé que les opérations à sa mine Gibraltar étaient suspendues à la suite de l'annonce d'une grève de ses employés syndiqués. Le 19 juin 2024, Taseko a annoncé que le syndicat représentant les travailleurs de sa mine Gibraltar avait ratifié une nouvelle convention collective, laquelle sera en vigueur jusqu'au 31 mai 2027. Les travailleurs de la mine Gibraltar ont été rappelés au travail et les opérations minières et d'usinage ont repris.

Le 15 juillet, Taseko a annoncé ses résultats pour le deuxième trimestre avec une production de 20 millions de livres de cuivre et 185 000 livres de molybdène. La production de métaux du deuxième trimestre a été affectée par un arrêt des activités d'usinage en raison de la relocalisation du concasseur dans la fosse et des activités d'entretien menées simultanément au concentrateur #1, ainsi que par la grève des travailleurs syndiqués de la mine en juin. Le déplacement du concasseur dans la fosse a été complété à la fin-mai, mais les derniers travaux d'installation et les autres travaux d'entretien du concentrateur ont été interrompus par la grève de 18 jours en juin. Ces travaux ont repris après la grève, lorsque les entrepreneurs ont été en mesure de revenir sur le site, et sont maintenant complétés. Le concentrateur #1 a redémarré et est en voie de revenir à sa pleine capacité. Le concentrateur #2 fonctionne en continu et à un débit de traitement amélioré depuis les réparations effectuées en janvier.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Taseko du 25 mars 2024 intitulé « *Taseko Acquires 100% of Gibraltar Mine* », le communiqué de presse de Taseko du 1^{er} juin 2024 intitulé « *Taseko Announces that Operations at its Gibraltar Mine have been Suspended* », le communiqué de presse de Taseko du 19 juin 2024 intitulé « *Taseko Mines: Labour Agreement Ratified at Gibraltar Mine* » et le communiqué de presse de Taseko du 15 juillet 2024 intitulé « *Taseko Mines Reports Second Quarter Copper Production and Operational Update for Gibraltar Mine* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Lamaque (Eldorado Gold Corporation)

Osisko détient une redevance de 1 % NSR sur la mine d'or Lamaque, incluant le gisement Triangle présentement exploité et les gîtes prometteurs Ormaque, Plug n°4 et Parallèle. Osisko détient également une redevance de 2,5 % NSR sur la propriété Bourlamaque. La mine Lamaque est exploitée par Eldorado Gold Corporation (« Eldorado ») et est située au Québec (Canada).

Prévisions pour 2024

Le 22 février 2024, Eldorado a annoncé qu'elle s'attend à produire entre 175 000 et 190 000 onces d'or en 2024 au complexe Lamaque. En 2024, l'accent sera mis sur le forage de conversion des ressources à Ormaque, le prélèvement d'un échantillon en vrac et la réalisation d'une étude de préféabilité en vue d'annoncer une première estimation de réserves à la fin de l'année.

Eldorado a aussi publié ses prévisions pour les quatre prochaines années, indiquant qu'elle s'attend à produire entre 180 000 et 200 000 onces d'or à Lamaque en 2027.

Mise à jour des activités

Le 25 juillet 2024, Eldorado a annoncé une production d'or de 47 391 onces à Lamaque au deuxième trimestre de 2024, soit une hausse de 22 % comparativement à 38 745 onces au deuxième trimestre de 2023. L'augmentation reflète principalement le nombre plus élevé de tonnes traitées, combiné à la teneur plus élevée du minerai et à l'absence d'arrêts en raison des feux de forêt. La teneur moyenne a augmenté à 6,95 g/t Au au deuxième trimestre de 2024, par rapport à 6,43 g/t Au au trimestre comparatif, l'augmentation étant attribuable au minerai à plus haute teneur en provenance des zones C4 et C5. La production au deuxième semestre de l'année devrait être plus forte qu'au premier semestre en raison de l'augmentation anticipée des teneurs.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 22 février 2024, Eldorado a dévoilé ses plans d'exploration pour 2024. Les travaux de forage d'expansion des ressources et de conversion des ressources à la mine Triangle seront axés sur les zones C6 et C7 avec environ 26 000 mètres de forage planifiés. Une nouvelle galerie d'exploration et une plateforme de forage au niveau 785 permettront le forage de sondages plus courts et de meilleurs angles aux fins de la conversion des ressources.

Le programme d'exploration 2024 à Ormaque devrait inclure environ 35 000 mètres de forage de conversion des ressources souterraines au sein des ressources présumées existantes. Ces travaux de forage continueront de tester les deux tiers supérieurs du gîte afin de convertir davantage de ressources présumées en ressources indiquées (jusqu'à la lentille E100). De plus, environ 18 000 mètres de forage en surface sont planifiés, afin de tester les extensions vers l'est et en dessous du gîte connu.

Environ 13 000 mètres de forage d'exploration souterraine sont planifiés à partir de plateformes le long de la rampe Sigma-Triangle, pour tester de nombreuses cibles conceptuelles ainsi que les extensions d'intersections de forage à haute teneur obtenues antérieurement dans le secteur Sigma-Lamaque-Ormaque. Par ailleurs, environ 19 000 mètres de forage en surface ont été planifiés pour tester des cibles dans le même secteur mais plus loin de la rampe. Ces travaux de forage cibleront des systèmes filoniens à haute teneur dont le contexte géologique et le style de minéralisation sont similaires à ceux historiquement exploités à Sigma et à Lamaque, incluant des vérifications de nouvelles cibles conceptuelles qui ont été définies au cours des dernières années.

Environ 5 000 mètres de forage en surface sont prévus pour tester différentes cibles peu avancées, principalement au sein du Batholite de Bourlamaque, qui ont été définies par une combinaison de résultats de forage historiques, d'anomalies géophysiques, de géochimie des tills et de cartographie géologique. Les travaux de forage devraient cibler des systèmes filoniens à haute teneur dont le contexte géologique et le style de minéralisation sont similaires à ceux historiquement exploités à la mine Beaufor et aux mines dans le secteur Herbin.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Eldorado du 22 février 2024 intitulé « *Eldorado Announces 2024 Detailed Production & Cost Guidance; Provides Four-Year Growth Profile* » et le communiqué de presse d'Eldorado du 25 juillet 2024 intitulé « *Eldorado Gold Reports Q2 2024 Financial and Operational Results; Maintains 2024 Operating Guidance* », les deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Renard (Stornoway Diamonds (Canada) Inc.)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway et située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec.

Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la LACC afin de pouvoir restructurer son entreprise.

Le 3 avril 2024, Winsome Resources Ltd (« Winsome ») a annoncé l'acquisition d'une option d'achat exclusive, pouvant être exercée d'ici au 30 septembre 2024, visant l'acquisition des actifs composés de la mine Renard et des infrastructures associées ou de la totalité du capital émis dans Stornoway. Advenant l'exercice de l'option, la contrepartie payable par Winsome pour l'acquisition serait de 52,0 millions de dollars en espèces, en actions de Winsome ou en une combinaison des deux au gré de Winsome, répartis de la façon suivante :

- 15,0 millions de dollars payables à la clôture de l'acquisition proposée;
- 22,0 millions de dollars payables à l'anniversaire de 12 mois de la clôture; et
- 15,0 millions de dollars payables à l'anniversaire de 24 mois de la clôture.

La mine Renard a traité et vendu un petit nombre de diamants au deuxième trimestre de 2024 dans le cadre du plan de surveillance et maintien et, par conséquent, Osisko a gagné environ 288 OEO en vertu de son flux de diamants.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Dans certains cas, Osisko peut investir dans des actions de sociétés en même temps qu'elle acquiert des redevances, des flux de métaux ou d'autres intérêts semblables, ou dans l'objectif d'améliorer sa capacité d'acquérir de futures redevances, flux de métaux ou intérêts semblables. Certaines positions de placement peuvent être considérées comme des entreprises associées en vertu des normes IFRS de comptabilité en raison de la participation détenue, des droits de nomination au conseil d'administration et/ou d'autres faits et circonstances.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Au premier trimestre de 2024, Osisko a vendu des placements en capitaux propres pour un produit net de 3,3 millions de dollars. Il n'y a eu aucune vente de placements en capitaux propres au deuxième trimestre de 2024.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les billets et les bons de souscription) au 30 juin 2024 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾ \$	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾ \$
Entreprises associées	94 725	85 000
Autres	93 229	93 229
	187 954	178 229

- (i) La valeur comptable correspond au montant comptabilisé au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et à la juste valeur pour les autres placements, conformément aux normes IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et coentreprises* et IFRS 9, *Instruments financiers*.
- (ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 30 juin 2024.

Principal placement dans une entreprise associée

Osisko Développement Corp.

Au 30 juin 2024, le principal placement de la Société dans une entreprise associée était Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement »). Osisko Développement est une société d'exploration minière et de développement axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux en Amérique du Nord. Les principaux projets détenus par Osisko Développement sont le projet aurifère Cariboo (« Cariboo ») en Colombie-Britannique au Canada, le projet aurifère San Antonio (« San Antonio ») dans l'état du Sonora au Mexique, et la propriété Tintic (« Tintic ») en Utah aux États-Unis d'Amérique. Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur Cariboo, un flux aurifère et argentifère de 15 % sur San Antonio et un flux de métaux de 2,5 % sur Tintic.

Le projet aurifère Cariboo contient des ressources minérales probables de 2,03 millions d'onces d'or (16,7 millions de tonnes à une teneur de 3,78 g/t Au), des ressources minérales mesurées et indiquées de 1,57 million d'onces d'or (14,7 millions de tonnes à une teneur de 3,33 g/t Au) et des ressources minérales présumées totalisant 1,71 million d'onces d'or (15,5 millions de tonnes à une teneur de 3,44 g/t Au). Une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 a été déposée en janvier 2023, faisant état d'une production d'or annuelle moyenne de 163 695 onces sur une durée d'exploitation de 12 ans, avec une valeur actualisée nette après impôt de 502 millions de dollars à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (hors endettement) de 20,7 % à un prix de 1 700 \$ US par once d'or. L'étude envisageait un projet minier réalisé par étapes, la phase 1 étant une opération de 1 500 t/j produisant 72 501 onces d'or pendant les trois premières années, et la phase 2 grim pant à 4 900 t/j pour produire 193 798 onces d'or par année sur la durée de vie résiduelle de la mine.

Le 10 octobre 2023, Osisko Développement a annoncé l'obtention du certificat d'évaluation environnementale (« EE ») pour le projet aurifère Cariboo. L'obtention du certificat d'EE conclut le processus d'EE du projet qui avait été amorcé en octobre 2019. Une demande de permis conjointe en vertu des lois de la Colombie-Britannique sur les mines et sur l'environnement (*BC Mines Act / Environmental Management Act*) est en traitement et Osisko Développement s'attend à recevoir ces derniers permis au cours du troisième trimestre de 2024.

Le 4 mars 2024, Osisko Développement a annoncé la signature d'une convention de crédit avec la Banque Nationale du Canada prévoyant un prêt à terme différé de 50 millions de dollars US, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Barkerville Gold Mines Ltd. La facilité de crédit servira exclusivement à financer les activités préalables à la construction et l'ingénierie détaillée en cours à Cariboo, incluant le commencement d'une galerie de développement souterraine à partir du portail Cow existant jusqu'au gisement minéral du projet dans la zone Lowhee, et l'extraction de 10 000 tonnes de matériel en vertu du permis existant octroyé par la Colombie-Britannique. La facilité de crédit a une date d'échéance au 28 février 2025, qui pourra être reportée au 1er octobre 2025 si Osisko Développement réussit à mobiliser des capitaux d'au moins 20 millions de dollars US avant le 31 octobre 2024.

Dans ses états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois terminant le 31 mars 2024, Osisko Développement a indiqué que son fonds de roulement au 31 mars 2024 ne sera pas suffisant pour répondre à ses obligations, engagements et dépenses prévues jusqu'à la période se terminant le 31 mars 2025. La capacité d'Osisko Développement à poursuivre ses activités et à financer ses activités prévues dépend de la capacité de la direction d'Osisko Développement à obtenir du financement supplémentaire à l'avenir. L'incapacité d'obtenir d'autre financement dans l'avenir pourrait avoir un impact et/ou restreindre les activités planifiées de la société et pourrait entraîner, sans s'y limiter, la suspension de certaines activités de développement et la cession de certains placements afin de générer des liquidités. Si la direction

d'Osisko Développement n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la société pourrait être incapable de poursuivre ses activités.

Au 30 juin 2024, la Société détenait 33 333 366 actions ordinaires, correspondant à une participation de 39,0 % dans Osisko Développement (39,6 % au 31 décembre 2023). La Société exerce une influence notable sur Osisko Développement et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués de presse et autres documents publics d'Osisko Développement disponibles sur www.sedarplus.ca et sur leur site Web (www.osiskodev.com).

Activités en matière de développement durable

À titre de fournisseur de capitaux, Osisko n'exerce pas de contrôle direct sur l'exploitation ou les activités de développement durable des sites miniers de ses partenaires miniers. Toutefois, la Société reconnaît qu'en soutenant des exploitants responsables, elle peut favoriser le développement durable par le biais de ses investissements.

Osisko adopte une approche globale, le cas échéant, en matière de diligence raisonnable en examinant et évaluant la performance dans plusieurs domaines, incluant les questions environnementales, sociales et de la gouvernance (« ESG »), afin d'identifier, d'évaluer et d'atténuer tous les risques potentiels avant d'investir dans un actif. Des discussions avec les dirigeants des partenaires miniers, des visites de sites et, le cas échéant, des interactions avec les leaders communautaires locaux, ainsi qu'avec les autorités gouvernementales régionales ou fédérales et d'autres parties prenantes clés, font partie intégrante du processus d'évaluation et de diligence raisonnable d'Osisko. En exerçant un suivi continu de son portefeuille d'actifs existant, la Société veut s'assurer que ses partenaires miniers accordent la priorité aux pratiques minières responsables. Cette stratégie de suivi vise à assurer un accès à des données complètes et intègre un dialogue avec les partenaires miniers afin de gérer efficacement les risques et identifier les pistes potentielles d'amélioration et de collaboration.

En 2023, Osisko a élaboré un outil amélioré de dépistage et de suivi ESG, aligné sur les pratiques exemplaires de l'industrie et faisant référence à des cadres de durabilité reconnus. L'outil détaillé permet à Osisko d'évaluer la performance ESG d'actifs potentiels et de partenaires miniers sur divers sujets dont la biodiversité, les changements climatiques, la gestion des résidus miniers et des matières résiduelles, les relations communautaires, la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé et la sécurité, et l'éthique professionnelle. Osisko a commencé à utiliser ce nouveau processus et cet outil de manière officielle en 2024 dans le cadre de ses nouvelles décisions d'investissement, en appliquant le volet de suivi aux partenaires et aux investissements existants lorsque c'est possible.

Les efforts ESG de la Société continuent d'être reconnus par les agences de notation. En effet, Osisko est classée 5^e parmi les sociétés de métaux précieux et 3^e dans l'industrie aurifère par Sustainalytics, a reçu la cote « AA » de MSCI et a récemment reçu la cote « Prime » de la part d'ISS ESG.

D'autres récentes améliorations apportées en matière de gouvernance comprennent l'ajout de trois nouveaux administrateurs indépendants : M. Norman MacDonald, M. David Smith et Mme Wendy Louie. M. MacDonald a été nommé président du conseil indépendant en novembre 2023. La Société a aussi mis en place plusieurs politiques clés, incluant des politiques portant sur les ressources humaines, la santé et la sécurité, les droits de la personne, et la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et a nommé une vice-présidente dédiée au développement durable et aux communications chargée de faire avancer les initiatives d'Osisko en matière d'environnement, de société et de gouvernance.

Dans le cadre de son engagement à faire face aux défis climatiques, Osisko a procédé à une analyse des risques liés au climat et à une analyse de scénarios pour déterminer l'exposition de ses principaux actifs aux risques et aux opportunités climatiques. Cette analyse a contribué à l'élaboration d'une stratégie en matière de changement climatique pour 2024-2027, structurée autour de trois principaux piliers : la gestion des risques financiers liés au climat, la quête d'un avenir à faibles émissions, et l'amélioration de la gouvernance et de la divulgation. Chaque pilier inclut des engagements spécifiques visant à assurer le suivi et à mesurer les progrès.

Au début de l'année 2024, Osisko a acheté des crédits de carbone certifiés « Gold Standard » par l'entremise de Key Carbon Ltd, qui finance et soutient des projets de réduction de carbone. Ces crédits de carbone ont compensé les émissions indirectes de portée 2 et de portée 3 associées au travail de bureau de la Société en 2023 (excluant les émissions financées).

Osisko a continué d'améliorer les compétences à l'interne et la sensibilisation de tous les employés, par l'entremise de formations ciblées sur la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé et la sécurité, et les droits de la personne. En 2023, la Société a élaboré de nouvelles directives internes en matière d'investissement communautaire, afin de maximiser l'impact de ses contributions, et a accordé plus de 325 000 \$ en dons dans trois principaux domaines : éducation, social/communautaire, et changement climatique/environnement. Les investissements communautaires d'Osisko et les initiatives de bénévolat des employés ont continué de soutenir les communautés locales autour de notre siège social et celles autour de nos partenaires miniers.

Pour un bilan détaillé des initiatives d'Osisko en matière de développement durable, il y a lieu de consulter la quatrième édition du rapport de développement durable d'Osisko, intitulé *Une croissance responsable*, publié le 10 avril 2024.

Dividendes et offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le tableau suivant présente le détail des dividendes déclarés pour le premier semestre de 2024 :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u> \$	<u>Date de fermeture des registres</u>	<u>Date de paiement</u>	<u>Dividendes à payer</u> \$
20 février 2024	0,060	28 mars 2024	15 avril 2024	11 154 000
8 mai 2024	0,065	28 juin 2024	15 juillet 2024	12 101 000
	<u>0,125</u>			<u>23 255 000</u>

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de la NYSE, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 30 juin 2024, les détenteurs de 20,8 millions d'actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 1,4 million de dollars. Par conséquent, 62 363 actions ordinaires ont été émises le 15 juillet 2024 à un escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2023, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 9 258 298 de ses actions ordinaires, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2023 sont autorisés du 12 décembre 2023 jusqu'au 11 décembre 2024. Les achats quotidiens seront limités à 94 834 actions ordinaires, hormis les dispenses relatives aux achats en bloc.

Durant les six mois terminés le 30 juin 2024, la Société n'a racheté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat.

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

À la suite d'une solide performance en 2023, le marché de l'or a continué d'afficher des gains notables au premier semestre de 2024 et les prix ont grimpé de 12 % pour atteindre 2 331 \$ US l'once à la fin du deuxième trimestre. Le prix moyen de l'or s'est établi à 2 338 \$ US l'once au deuxième trimestre de 2024, sa valeur moyenne trimestrielle la plus élevée en dollars non indexés, comparativement à 2 070 \$ US l'once au premier trimestre de 2024 et à 1 976 \$ US l'once au deuxième trimestre de 2023.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2024 (CA – 30 juin)	2 427 \$	1 985 \$	2 203 \$	2 331 \$
2023	2 078	1 811	1 941	2 078
2022	2 039	1 629	1 800	1 812
2021	1 943	1 684	1 799	1 820
2020	2 067	1 474	1 770	1 888

Le prix moyen de l'or à l'once en dollars canadiens était de 3 199 \$ l'once au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 2 791 \$ au premier trimestre de 2024 et 2 653 \$ au deuxième trimestre de 2023. Le prix de l'or a clôturé le deuxième trimestre de 2024 à 3 190 \$ l'once, comparativement à 3 000 \$ l'once à la fin du premier trimestre de 2024 et 2 679 \$ l'once à la fin de 2023.

Devise

Le dollar canadien s'est négocié par rapport au dollar américain à un taux entre 1,3504 et 1,3821 au deuxième trimestre de 2024 pour clôturer à 1,3687 comparativement à 1,3550 au 31 mars 2024 et 1,3226 au 31 décembre 2023. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3683 au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 1,3486 au premier trimestre et à 1,3428 au deuxième trimestre de 2023. La Banque du Canada a réduit son taux à un jour de 5,00 % à 4,75 % au deuxième trimestre de 2024. Il s'agit de la première baisse en quatre ans, après avoir atteint son plus haut niveau en 22 ans.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2024 (CA – 30 juin)	1,3821	1,3316	1,3586	1,3687
2023	1,3875	1,3128	1,3497	1,3226
2022	1,3856	1,2451	1,3013	1,3544
2021	1,2942	1,2040	1,2535	1,2678
2020	1,4496	1,2718	1,3415	1,2732

Principales informations financières

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action) ⁽¹⁾

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Produits	64 846	60 500	125 597	120 087
Coût des ventes	(2 226)	(4 260)	(4 059)	(8 301)
Épuisement	(10 413)	(12 967)	(21 937)	(26 462)
Bénéfice brut	52 207	43 273	99 601	85 324
Dépréciation des droits de redevance	(67 832)	(6 629)	(67 832)	(6 629)
(Perte) bénéfice d'exploitation	(24 081)	28 039	15 823	62 385
(Perte nette) bénéfice net	(21 115)	17 961	(6 042)	38 809
(Perte nette) bénéfice net par action De base et dilué(e)	(0,11)	0,10	(0,03)	0,21
Total des actifs	1 891 654	2 191 128	1 891 654	2 191 128
Total de la dette à long terme	108 966	319 650	108 966	319 650
Flux de trésorerie d'exploitation	52 318	47 392	102 695	92 842
Dividende par action ordinaire	0,065	0,060	0,125	0,115
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)				
De base	186 217	185 093	186 009	184 781
Dilué	186 217	186 454	186 009	186 052
Prix moyen réalisé de l'or (par once vendue)				
En \$ CA ⁽²⁾	3 213	2 648	2 997	2 604
En \$ US	2 346	1 973	2 203	1 931

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux normes IFRS de comptabilité.

(2) Aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Deuxième trimestre de 2024

- Produits provenant des redevances et des flux de métaux de 64,8 millions de dollars comparativement à 60,5 millions de dollars au T2 2023;
- Bénéfice brut de 52,2 millions de dollars, comparativement à 43,3 millions de dollars au T2 2023;
- Perte d'exploitation de 24,1 millions de dollars comparativement à un bénéfice d'exploitation de 28,0 millions de dollars au T2 2023;
- Perte nette de 21,1 millions de dollars ou 0,11 \$ par action de base comparativement à un bénéfice net de 18,0 millions de dollars ou 0,10 \$ par action de base au T2 2023;
- Bénéfice ajusté⁴ de 33,2 millions de dollars ou 0,18 \$ par action de base comparativement à 27,2 millions de dollars ou 0,15 \$ par action de base au T2 2023; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 52,3 millions de dollars, comparativement à 47,4 millions de dollars au T2 2023.

Les produits tirés de redevances et de flux de métaux ont augmenté à 64,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 comparativement à 60,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, en raison principalement des prix des métaux plus élevés, en partie contrebalancés par des livraisons légèrement inférieures en vertu des ententes de flux de métaux à la suite de la suspension des activités à la mine de diamants Renard en 2023.

Le bénéfice brut a atteint 52,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 43,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. Le coût des ventes et l'épuisement ont diminué, principalement en raison de la répartition des ventes (les ventes de diamants issus du flux Renard ont été négligeables au deuxième trimestre de 2024) et d'une diminution des livraisons.

Les charges générales et administratives (les « charges G&A ») ont diminué au deuxième trimestre de 2024 de 7,3 millions de dollars à 6,4 millions de dollars, principalement en raison d'une réduction de la rémunération fondée sur des actions.

Les frais de développement des affaires ont augmenté au deuxième trimestre de 2024, passant de 1,3 million de dollars à 2,1 millions de dollars, principalement en raison du niveau d'activités plus élevé et de l'ajout d'un vice-président au premier trimestre de 2024.

En raison de la rupture survenue aux installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold, la direction a procédé à un test de dépréciation à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold en date du 30 juin 2024 et a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 67,8 millions de dollars, ce qui représente 100 % de la valeur comptable nette au 30 juin 2024 (voir la rubrique *Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails).

Au deuxième trimestre de 2024, la Société a subi une perte d'exploitation de 24,1 millions de dollars, principalement en raison d'une charge de dépréciation de 67,8 millions de dollars à l'égard de la redevance sur la mine Eagle Gold, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 28,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. Une charge de dépréciation à l'égard d'autres droits de redevance de 6,6 millions de dollars avait été comptabilisée au deuxième trimestre de 2023.

La perte nette pour le deuxième trimestre de 2024 s'élevait à 21,1 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net de 18,0 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2023. La perte en 2024 découle principalement de la charge de dépréciation de 67,8 millions de dollars à l'égard du droit de redevance sur la mine Eagle Gold (49,9 millions de dollars après impôt) et de la quote-part de la perte d'entreprises associées (comparativement à la quote-part du bénéfice d'entreprises associées au deuxième trimestre de 2023), en partie compensées par un bénéfice d'exploitation plus élevé. Une perte de crédit attendue sur placements de 19,9 millions de dollars avait été comptabilisée au deuxième trimestre de 2023.

Le bénéfice ajusté a atteint 33,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 27,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par des charges d'impôts sur le résultat plus importantes. Des détails sur le bénéfice ajusté sont fournis à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

⁴ « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au deuxième trimestre de 2024 étaient de 52,3 millions de dollars, comparativement à 47,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés et la baisse du coût des ventes.

Sommaire des résultats financiers – Premier semestre de 2024

- Produits provenant des redevances et des flux de métaux de 125,6 millions de dollars comparativement à 120,1 millions de dollars au premier semestre de 2023;
- Bénéfice brut de 99,6 millions de dollars, comparativement à 85,3 millions de dollars au premier semestre de 2023;
- Bénéfice d'exploitation de 15,8 millions de dollars, comparativement à 62,4 millions de dollars au premier semestre de 2023;
- Perte nette de 6,0 millions de dollars ou 0,03 \$ par action de base comparativement à un bénéfice net de 38,8 millions de dollars ou 0,21 \$ par action de base au premier semestre de 2023;
- Bénéfice ajusté⁵ de 62,9 millions de dollars ou 0,34 \$ par action de base, comparativement à 52,4 millions de dollars ou 0,28 \$ par action de base au premier semestre de 2023; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 102,7 millions de dollars, comparativement à 92,8 millions de dollars au premier semestre de 2023.

Les produits tirés de redevances et de flux de métaux ont augmenté à 125,6 millions de dollars au premier semestre de 2024 comparativement à 120,1 millions de dollars au premier semestre de 2023, en raison principalement des prix des métaux plus élevés, en partie contrebalancés par des livraisons légèrement inférieures en vertu des ententes de flux de métaux à la suite de la suspension des activités à la mine de diamants Renard en 2023.

Le bénéfice brut a atteint 99,6 millions de dollars au premier semestre de 2024, comparativement à 85,3 millions de dollars au premier semestre de 2023. Le coût des ventes et l'épuisement ont diminué, principalement en raison de la répartition des ventes (les ventes de diamants issus du flux Renard ont été négligeables au premier semestre de 2024) et d'une diminution des livraisons.

Les charges G&A ont augmenté au premier semestre de 2024 de 13,5 millions de dollars à 12,5 millions de dollars, principalement en raison de la diminution de la rémunération fondée sur des actions.

Les frais de développement des affaires ont augmenté au premier semestre de 2024, passant de 2,8 millions de dollars à 3,4 millions de dollars, principalement en raison du niveau d'activités plus élevé et de l'ajout d'un vice-président en 2024.

En raison de la rupture survenue aux installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold, la direction a procédé à un test de dépréciation à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold en date du 30 juin 2024 et a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 67,8 millions de dollars, ce qui représente 100 % de la valeur comptable nette au 30 juin 2024 (voir la rubrique *Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails).

Le bénéfice d'exploitation pour le premier semestre de 2024 a diminué à 15,8 millions de dollars comparativement à 62,4 millions de dollars pour le premier semestre de 2023, principalement en raison d'une charge de dépréciation de 67,8 millions de dollars à l'égard de la redevance sur la mine Eagle Gold, en partie compensée par un bénéfice brut plus élevé. Une charge de dépréciation à l'égard d'autres droits de redevance de 6,6 millions de dollars avait été comptabilisée au deuxième trimestre de 2023.

La perte nette au premier semestre de 2024 s'élevait à 6,0 millions de dollars, comparativement à 38,8 millions de dollars au premier semestre de 2023. La perte en 2024 reflète principalement la charge de dépréciation de 67,8 millions de dollars à l'égard de la redevance sur la mine Eagle Gold, en partie contrebalancée par la quote-part de la perte d'entreprises associées (comparativement à la quote-part du résultat d'entreprises associées au premier semestre de 2023) et une perte de change. Une perte de crédit attendue sur placements de 19,9 millions de dollars avait été comptabilisée au premier semestre de 2023.

Le bénéfice ajusté a atteint 62,9 millions de dollars au premier semestre de 2024, comparativement à 52,4 millions de dollars au premier semestre de 2023, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par des produits d'intérêts plus bas et des charges d'impôts sur le résultat plus importantes. Des détails sur le bénéfice ajusté sont fournis à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

⁵ « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au premier semestre de 2024 étaient de 102,7 millions de dollars, comparativement à 92,8 millions de dollars au premier semestre de 2023. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés et la baisse du coût des ventes.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023 (en milliers de dollars) :

		Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
		2024	2023	2024	2023
		\$	\$	\$	\$
Produits	(a)	64 846	60 500	125 597	120 087
Coût des ventes	(b)	(2 226)	(4 260)	(4 059)	(8 301)
Épuisement	(c)	(10 413)	(12 967)	(21 937)	(26 462)
Bénéfice brut	(d)	52 207	43 273	99 601	85 324
Autres charges d'exploitation					
Générales et administratives	(e)	(6 367)	(7 308)	(12 497)	(13 517)
Développement des affaires	(f)	(2 089)	(1 297)	(3 449)	(2 793)
Dépréciation des droits de redevance	(g)	(67 832)	(6 629)	(67 832)	(6 629)
(Perte) bénéfice d'exploitation		(24 081)	28 039	15 823	62 385
Autres charges, montant net	(h)	(6 135)	(6 206)	(23 064)	(11 313)
(Perte) bénéfice avant les impôts sur le résultat		(30 216)	21 833	(7 241)	51 072
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat	(i)	9 101	(3 872)	1 199	(12 263)
(Perte nette) bénéfice net		(21 115)	17 961	(6 042)	38 809

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés les 30 juin					
	2024			2023		
	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	3 213	12 579	40 420	2 648	13 424	35 540
Argent vendu	39	448 717	17 628	32	442 305	14 321
Diamants vendus	110	8 366	921	136	47 027	6 422
Autres (payés en trésorerie)	-	-	5 877	-	-	4 217
			64 846			60 500

	Six mois terminés les 30 juin					
	2024			2023		
	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	2 997	26 348	78 962	2 604	26 961	70 216
Argent vendu	35	951 631	33 757	31	866 933	26 840
Diamants vendus	110	8 366	921	148	90 041	13 448
Autres (payés en trésorerie)	-	-	11 957	-	-	9 583
			125 597			120 087

L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues au premier semestre de 2024 est principalement le résultat de l'acquisition du flux argentifère CSA en juin 2023. La diminution des diamants vendus en 2024 est attribuable à l'arrêt des opérations à la mine de diamants Renard au quatrième trimestre de 2023.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux (et des diamants en 2023) en vertu des ententes de flux de métaux, ainsi que des redevances gouvernementales et des frais d'affinage, d'assurance, de transport et autres coûts liés aux métaux reçus en vertu des ententes de redevances. Pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024, le coût des ventes s'est élevé à 2,2 millions de dollars et 4,1 millions de dollars, respectivement, comparativement à 4,3 millions de dollars et 8,3 millions de dollars pour les périodes correspondantes en 2023, respectivement. La diminution en 2024 est principalement le résultat de la répartition des ventes 2024 (les ventes de diamants issus du flux Renard ont été minimales en 2024) et d'une diminution des livraisons.
- (c) Les redevances, flux de métaux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes connexes. Les charges d'épuisement pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024 se sont élevées à 10,4 millions de dollars et 21,9 millions de dollars, respectivement, comparativement à 13,0 millions de dollars et 26,5 millions de dollars pour les mêmes périodes en 2023. La diminution en 2024 est principalement le résultat de la répartition des ventes 2024 (les ventes de diamants issus du flux Renard ont été minimales en 2024) et d'une diminution des livraisons.
- (d) La répartition de la marge monétaire⁶ et du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Redevances				
Produits	46 236	39 323	90 780	78 501
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(145)	(205)	(250)	(340)
Marge monétaire (en dollars)	46 091	39 118	90 530	78 161
Épuisement	(5 361)	(5 610)	(10 895)	(12 458)
Bénéfice brut	40 730	33 508	79 635	65 703
Flux de métaux				
Produits	18 610	21 177	34 817	41 586
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(2 081)	(4 055)	(3 809)	(7 961)
Marge monétaire (en dollars)	16 529	17 122	31 008	33 625
Épuisement	(5 052)	(7 357)	(11 042)	(14 004)
Bénéfice brut	11 477	9 765	19 966	19 621
Droits de redevances et de flux de métaux				
Marge monétaire totale (en dollars)	62 620	56 240	121 538	111 786
Divisé par le total des produits	64 846	60 500	125 597	120 087
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	96,6 %	93,0 %	96,8 %	93,1 %
Total – Bénéfice brut	52 207	43 273	99 601	85 324

- (e) Les charges G&A ont diminué pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024, à 6,4 millions et 12,5 millions de dollars, respectivement, comparativement à 7,3 millions et 13,5 millions de dollars pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, principalement en raison de la diminution de la rémunération fondée sur des actions.
- (f) Les frais de développement des affaires ont diminué pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024, à 2,1 millions et 3,4 millions de dollars, respectivement, comparativement à 1,3 million et 2,8 millions de dollars pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, principalement en raison du niveau d'activités plus élevé et de l'ajout d'un vice-président en 2024.

⁶ La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS de comptabilité. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes (net de l'épuisement) des produits. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

- (g) En raison de la rupture survenue aux installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold, la direction a procédé à un test de dépréciation à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold en date du 30 juin 2024 et a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 67,8 millions de dollars (voir la rubrique *Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails).
- (h) Les autres charges nettes de 6,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 comprennent un montant de 3,1 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, des charges financières de 2,8 millions de dollars, et une perte de change de 1,1 million de dollars, en partie compensés par un produit d'intérêts de 1,2 million de dollars.

Les autres charges nettes de 6,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 comprennent une part nette du bénéfice d'entreprises associées de 19,2 millions de dollars (principalement en raison du gain estimé réalisé par une entreprise associée sur la vente d'une propriété), des charges financières de 3,4 millions de dollars, une perte nette sur placements de 23,9 millions de dollars (qui comprend une perte hors caisse sur la cession réputée d'une entreprise associée de 3,1 millions de dollars et une provision pour pertes de crédit attendues sur les autres placements de 19,9 millions de dollars) et une perte de change de 0,2 million de dollars, partiellement compensée par des produits d'intérêts de 2,2 millions et un gain net sur placements de 2,0 millions de dollars.

Les autres charges nettes de 23,1 millions de dollars au premier semestre de 2024 comprennent un montant de 16,7 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, des charges financières de 6,6 millions de dollars, et une perte de change de 4,3 millions de dollars, en partie compensés par un produit d'intérêts de 2,5 millions de dollars.

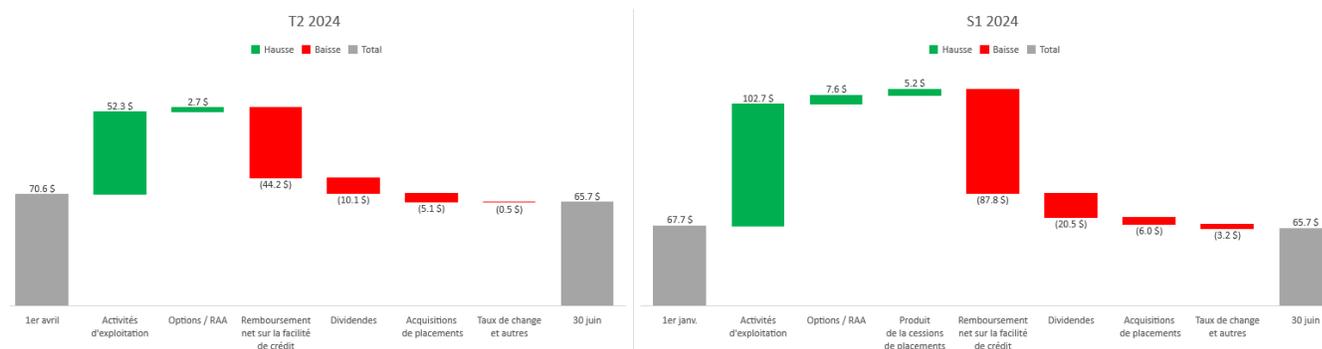
Les autres charges nettes de 11,3 millions de dollars au premier semestre de 2023 comprennent une part nette du résultat d'une entreprise associée de 13,0 millions de dollars (principalement en raison du gain estimé réalisé par une entreprise associée sur la vente d'une propriété), des charges financières de 6,3 millions de dollars, une perte nette sur placements de 22,1 millions de dollars (qui comprend une perte hors caisse sur la cession réputée d'une entreprise associée de 3,1 millions de dollars, une variation de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net de 3,7 millions de dollars, une provision pour pertes de crédit attendues sur les autres placements de 13,5 millions de dollars, partiellement compensée par un gain net sur la dilution des placements dans les entreprises associées de 4,8 millions de dollars) et une perte de change de 0,2 million de dollars, partiellement compensée par des produits d'intérêts de 4,2 millions de dollars.

- (i) Le taux d'imposition effectif pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2024 est de 30,1 % et 16,6 %, respectivement, comparativement à 17,7 % et 24,0 % aux périodes correspondantes de 2023. Le taux d'imposition statutaire est de 26,5 % en 2024 et 2023. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont les autres produits non imposables, les autres charges non déductibles et les revenus imposables à un taux plus bas. Des impôts de 0,4 million et de 1,0 million de dollars ont été versés dans les trois et six mois terminés le 30 juin 2024, comparativement à 0,6 million et 1,5 million de dollars aux mêmes périodes de 2023. Les impôts versés correspondaient aux impôts sur les redevances gagnées dans des juridictions étrangères.

Liquidités et ressources en capital

Au 30 juin 2024, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 65,7 millions de dollars, comparativement à 67,7 millions de dollars au 31 décembre 2023.

Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024 sont résumées ci-dessous et détaillées à la rubrique *Flux de trésorerie* du présent rapport de gestion.



Facilité de crédit

Un montant total de 550,0 millions de dollars est disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en plus d'une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 200,0 millions de dollars.

En avril 2024, la date d'échéance de la facilité a été reportée du 29 septembre 2026 jusqu'au 30 avril 2028. La marge non engagée reste sujette à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société.

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel, au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« CORRA ») ou au taux de financement à un jour garanti (« SOFR »), majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. Durant les six mois terminés le 30 juin 2024, la Société a remboursé un montant de 87,9 millions de dollars sur la facilité. Au 30 juin 2024, le taux d'intérêt effectif sur le solde prélevé était de 6,8 %, incluant la marge applicable. La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement, et qu'elle réponde à certaines exigences non financières. Au 30 juin 2024, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023 (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	30 juin		30 juin	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie				
Exploitation	54 863	49 214	105 921	97 936
Éléments du fonds de roulement	(2 545)	(1 822)	(3 226)	(5 094)
Activités d'exploitation	52 318	47 392	102 695	92 842
Activités d'investissement	(5 070)	(267 924)	(797)	(269 838)
Activités de financement	(52 608)	175 152	(105 090)	160 168
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	483	(3 671)	1 195	(3 687)
Diminution nette de la trésorerie	(4 877)	(49 051)	(1 997)	(20 515)
Trésorerie au début de la période	70 601	119 084	67 721	90 548
Trésorerie à la fin de la période	65 724	70 033	65 724	70 033

Activités d'exploitation

Deuxième trimestre de 2024

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies au cours du deuxième trimestre de 2024 se sont élevés à 52,3 millions de dollars, comparativement à 47,4 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2023. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés et la baisse du coût des ventes.

Premier semestre de 2024

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies au cours du premier semestre de 2024 se sont élevés à 102,7 millions de dollars, comparativement à 92,8 millions de dollars au cours du premier semestre de 2023. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés et la baisse du coût des ventes.

Activités d'investissement

Deuxième trimestre de 2024

Au deuxième trimestre de 2024, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement s'élevaient à 5,1 millions de dollars, comparativement à 267,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023.

Au deuxième trimestre de 2024, 5,1 millions de dollars ont été investis pour acquérir des placements à court terme d'une entreprise associée.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, Osisko a investi un total de 212,8 millions de dollars dans des ententes de flux, dont 150,0 millions de dollars US (198,8 millions de dollars) pour acquérir le flux argentifère CSA et le flux cuprifère CSA, et 10,3 millions de dollars US (13,6 millions de dollars) pour modifier son flux argentifère Gibraltar. Parallèlement à l'acquisition du flux argentifère CSA et du flux cuprifère CSA, Osisko a investi 40,0 millions de dollars US (53,0 millions de dollars) en actions de Metals Acquisition dans le cadre d'un financement en actions concomitant. Osisko a aussi acquis des billets à recevoir pour un montant de 2,2 millions de dollars (présentés comme des placements à court terme dans les bilans consolidés).

Premier semestre de 2024

Au premier semestre de 2024, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement s'élevaient à 0,8 million de dollars, comparativement à 269,8 millions de dollars au premier semestre de 2023.

Au premier semestre de 2024, 6,0 millions de dollars ont été investis pour acquérir des placements à court terme d'une entreprise associée. La cession de placements en capitaux propres a généré un produit de 3,3 millions de dollars, et un autre montant de 1,9 million de dollars a été reçu suivant le remboursement partiel du prêt relais à Stornoway, qui avait été provisionné en 2023.

Au premier semestre de 2023, Osisko a investi un total de 212,8 millions de dollars pour acquérir des ententes de flux, dont 150,0 millions de dollars US (198,8 millions de dollars) pour acquérir le flux argentifère CSA et le flux cuprifère CSA, et 10,3 millions de dollars US (13,6 millions de dollars) pour modifier son flux argentifère Gibraltar. Parallèlement à l'acquisition du flux argentifère CSA et du flux cuprifère CSA, Osisko a investi 40,0 millions de dollars US (53,0 millions de dollars) en actions de Metals Acquisition dans le cadre d'un financement en actions concomitant. Osisko a aussi acquis des billets à recevoir de 3,8 millions de dollars (présentés à titre de *placements à court terme* et *autres placements* aux bilans consolidés).

Activités de financement

Deuxième trimestre de 2024

Au deuxième trimestre de 2024, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement s'élèvent à 52,6 millions de dollars, comparativement à 175,2 millions de dollars de trésorerie générée par les activités de financement au deuxième trimestre de 2023.

Au deuxième trimestre de 2024, Osisko a remboursé un montant de 44,2 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable et a versé 10,1 millions de dollars en dividendes. Osisko a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 2,7 millions de dollars au cours de la même période.

Au deuxième trimestre de 2023, Osisko a prélevé 186,9 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable (140,0 millions de dollars US) pour financer l'acquisition d'ententes de flux. La Société a aussi versé 9,3 millions de dollars en dividendes et 3,9 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'action différées et avec restrictions. Osisko a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 1,7 million de dollars au cours de la même période.

Premier semestre de 2024

Au premier semestre de 2024, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement s'élevaient à 105,1 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie de 160,2 millions de dollars générés par les activités de financement au premier semestre de 2023.

Au premier semestre de 2024, Osisko a remboursé un montant de 87,9 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, a versé 20,5 millions de dollars en dividendes et a payé 3,0 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'actions différées et avec restrictions. Osisko a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 7,6 millions de dollars au cours de la même période.

Au premier semestre de 2023, Osisko a retiré 186,9 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable (140,0 millions de dollars US) pour financer l'acquisition d'ententes de flux, en plus de rembourser 13,5 millions de dollars durant la même période. La Société a aussi versé 19,0 millions de dollars en dividendes et 4,3 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'action différées et avec restrictions. Osisko a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 10,6 millions de dollars au cours de la même période.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2024		2023				2022	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
OEO	20 068	22 259	23 275	23 292	24 465	23 111	25 023	23 850
Trésorerie	65 724	70 601	67 721	70 754	70 033	119 084	90 548	300 542
Total des actifs	1 891 654	1 956 655	1 965 987	2 176 118	2 191 128	2 008 740	1 996 301	2 135 607
Total de la dette à long terme	108 966	151 944	191 879	315 390	319 650	134 370	147 950	298 232
Capitaux propres	1 663 203	1 676 941	1 650 498	1 737 560	1 748 097	1 759 062	1 737 211	1 727 376
Produits ⁽²⁾	64 846	60 751	65 164	62 069	60 500	59 587	61 914	53 661
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ⁽²⁾	52 318	50 377	50 721	43 464	47 392	45 450	48 524	51 067
Dépréciation d'actifs, déduction faite des impôts	49 857	-	88 000	27 906	21 227	271	3 000	275
(Perte nette) bénéfice net ⁽²⁾	(21 115)	15 073	(67 153)	(19 999)	17 961	20 848	22 408	28 014
(Perte nette) bénéfice net par action de base et dilué(e) ⁽²⁾	(0,11)	0,08	(0,36)	(0,11)	0,10	0,11	0,12	0,15
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	186 217	185 761	185 353	185 304	185 093	184 429	184 265	184 839
- Dilué	186 217	186 870	185 353	185 304	186 454	185 694	184 682	185 850
Cours des actions à la clôture à la TSX	21,32	22,23	18,91	15,95	20,36	21,36	16,32	14,07
Cours des actions à la clôture à la NYSE	15,58	16,42	14,28	11,75	15,10	15,82	12,07	10,10
Prix de l'or (moyen en \$ US)	2 338	2 070	1 971	1 928	1 976	1 890	1 727	1 729
Taux de change à la clôture ⁽³⁾ (\$ US / \$ CA)	1,3687	1,3550	1,3624	1,3520	1,3428	1,3533	1,3544	1,3707

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux normes IFRS de comptabilité.

(2) Les données comparatives du troisième trimestre de 2022 ont été retraitées afin de se conformer à la présentation actuelle en un seul secteur d'exploitation et des activités abandonnées (pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023). Les données présentées se rapportent uniquement aux activités poursuivies.

(3) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Au premier semestre de 2024, la Société a remboursé un montant de 87,9 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable et a comptabilisé une charge de dépréciation de 67,8 millions de dollars (49,9 millions de dollars après impôt) à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold.

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a vendu son placement en capitaux propres dans Minière Osisko inc. pour un produit net de 127,9 millions de dollars et a utilisé les fonds pour rembourser une partie du solde de sa facilité de crédit renouvelable. La Société a aussi comptabilisé des charges de dépréciation de 23,5 millions de dollars sur le flux Tintic et de 64,5 millions de dollars sur le placement en capitaux propres dans Osisko Développement.

Au deuxième trimestre de 2023, la Société, par l'entremise d'Osisko Bermuda, a acquis des flux argentifère et cuprifère sur la mine CSA pour 150,0 millions de dollars US (198,8 millions de dollars) et des actions ordinaires de Metals Acquisition, qui a acquis la mine CSA, pour 40,0 millions de dollars US (50,0 millions de dollars). La transaction a été financée à l'aide de liquidités disponibles (à hauteur d'environ 30 %) et d'un prélèvement de la facilité de crédit renouvelable.

Au quatrième trimestre de 2022, Osisko a remboursé ses débetures convertibles pour un montant de 300,0 millions de dollars, en utilisant 150,0 millions de dollars de son solde de liquidités et en prélevant le solde sur sa facilité de crédit renouvelable.

Au troisième trimestre de 2022, Osisko a déconsolidé Osisko Développement. Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Information sectorielle

Le président et chef de la direction (le principal décideur opérationnel) organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux de métaux et autres intérêts. Tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les tableaux suivants présentent l'information sectorielle pour cet unique secteur.

Produits géographiques

Les produits géographiques tirés de la vente de métaux précieux et d'autres matières premières reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux de métaux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux de métaux ou l'autre intérêt. Pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024 et 2023, les produits tirés des redevances, des ententes de flux de métaux et des autres intérêts proviennent des juridictions suivantes (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2024						
Redevances	90 076	561	143	-	-	90 780
Flux de métaux	5 442	15 193	7 849	-	6 333	34 817
	95 518	15 754	7 992	-	6 333	125 597
2023						
Redevances	77 401	725	89	286	-	78 501
Flux de métaux	18 425	18 265	-	-	4 896	41 586
	95 826	18 990	89	286	4 896	120 087

(i) Le Canada a généré 91 % des produits en Amérique du Nord durant les six mois terminés le 30 juin 2024 (91 % durant les six mois terminés le 30 juin 2023).

Pour les six mois terminés le 30 juin 2024, deux droits de redevances et ententes de flux de métaux ont généré des produits de 68,6 millions de dollars (trois droits de redevances et ententes de flux de métaux ont généré des produits de 74,9 millions de dollars pour les six mois terminés le 30 juin 2023), ce qui représente 55 % des produits (62 % des produits pour les six mois terminés le 30 juin 2023), incluant un droit de redevance qui a généré des produits de 53,4 millions de dollars (43,3 millions de dollars pour les six mois terminés le 30 juin 2023).

Pour les six mois terminés le 30 juin 2024, les produits tirés des métaux précieux représentaient près de 100 % du total des produits. Pour les six mois terminés le 30 juin 2023, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 88 % et 11 % des produits totaux, respectivement.

Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux de métaux et autres intérêts par juridiction, au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, en fonction de l'emplacement des propriétés auxquelles les redevances, flux de métaux et autres intérêts se rapportent (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 juin 2024							
Redevances	564 342	182 814	11 383	71 809	-	14 868	845 216
Flux de métaux	188 107	164 359	197 164	-	30 522	46 390	626 542
Ententes d'écoulement	-	-	9 674	-	5 069	-	14 743
	<u>752 449</u>	<u>347 173</u>	<u>218 221</u>	<u>71 809</u>	<u>35 591</u>	<u>61 258</u>	<u>1 486 501</u>
31 décembre 2023							
Redevances	638 871	182 858	11 257	71 809	-	14 868	919 663
Flux de métaux	185 912	163 149	194 267	-	29 494	46 379	619 201
Ententes d'écoulement	-	-	9 348	-	4 899	-	14 247
	<u>824 783</u>	<u>346 007</u>	<u>214 872</u>	<u>71 809</u>	<u>34 393</u>	<u>61 247</u>	<u>1 553 111</u>

(i) 78 % des intérêts nets en Amérique du Nord étaient situés au Canada au 30 juin 2024 (80 % au 31 décembre 2023).

Transactions entre parties liées

Au 30 juin 2024, des billets à recevoir d'entreprises associées de 10,6 millions de dollars US (14,5 millions de dollars) étaient inclus dans les placements à court terme (6,2 millions de dollars US (8,2 millions de dollars) au 31 décembre 2023).

Obligations et engagements contractuels

Investissements dans des droits de redevances et de flux de métaux

Au 30 juin 2024, les engagements significatifs liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux de métaux sont détaillés dans le tableau suivant⁽ⁱ⁾. La Société a l'intention d'honorer ces engagements en utilisant son solde de liquidités, les flux de trésorerie que devraient générer ses activités d'exploitation et/ou en procédant à des prélèvements sur sa facilité de crédit renouvelable.

Société	Projet (actif)	Versements	Évènements déclencheurs
Gold Resource Corporation	Projet Back Forty (flux aurifère)	5,0 millions \$ US 25,0 millions \$ US	Obtention de tous les permis importants pour la construction et l'exploitation du projet. Prorata des prélèvements sur une facilité de financement de construction.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	45,0 millions \$ 60,0 millions \$ 40,0 millions \$ (optionnel)	Réception, d'une tierce partie, de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage, des droits de surface de la propriété et de tous les permis importants requis pour la construction, d'une décision positive quant à la construction et de la levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).

- (i) Le 15 juillet 2024, la Société a annoncé qu'Osisko Bermuda avait acquis un flux aurifère relativement à la production d'or du projet de cuivre-or Cascabel pour un coût d'acquisition total de 225 millions de dollars US, incluant 215 millions de dollars US payables suivant l'atteinte de certains jalons par l'exploitant. Se reporter à la rubrique *Évènements postérieurs au 30 juin 2024* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails sur les engagements financiers.

Ententes de flux de métaux et ententes d'écoulement

Le tableau suivant résume les engagements significatifs liés à des actifs en production et des actifs à l'étape du développement avancé de paiements pour l'or et l'argent à l'égard desquels Osisko détient des droits contractuels en vertu d'ententes d'achat de métaux précieux associées, au 30 juin 2024 :

Intérêts	Production payable attribuable devant être achetée		Paiement en trésorerie par once/carat (\$ US)		Durée de l'entente	Date de l'entente
	Argent	Autres	Argent	Autres		
CSA, flux ⁽¹⁾	100 %	3,0 à 4,875 % (cuivre)	4 %	4 %	Durée de vie de la mine	Juin 2023
Gibraltar, flux ⁽²⁾	87,5 %		Aucun		Durée de vie de la mine	Mars 2018 Modifiée en juin 2023
Mantos Blancos, flux ⁽³⁾	100 %		8 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	Septembre 2015 Modifiée en août 2019
Renard, flux ⁽⁴⁾		9,6 % (diamants)		Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	Juillet 2014 Modifiée en octobre 2018
Sasa, flux ⁽⁵⁾	100 %		6,69 \$		40 ans	Novembre 2015

- (1) Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné correspondant à 100 % de l'argent payable produit par la mine CSA pour la durée de vie de la mine, et aura le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,0 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'au cinquième anniversaire des ententes, puis 4,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 2,25 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine. Au 5^e anniversaire de la date de clôture (le 15 juin 2023), Metals Acquisition aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda de 20,0 millions de dollars US à 40,0 millions de dollars US. Si l'option est exercée, Osisko Bermuda aura toujours le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,25 % - 4,0625 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 23 900 à 28 450 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 1,5 % - 1,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine.
- (2) Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 87,5 % de la production d'argent de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 6,3 millions d'onces d'argent lui aient été livrées à Osisko, et 30,625 % de la production par la suite. En date du 30 juin 2024, un total de 1,4 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.
- (3) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %. En date du 30 juin 2024, un total de 6,1 millions d'onces d'argent avait été livré à Osisko Bermuda en vertu de l'entente de flux.
- (4) Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.
- (5) Prix sujet à une indexation établie au moindre entre 3 % ou l'inflation sur l'année civile précédente évaluée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) du prix par once après 2016.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif, autre que les obligations et engagements contractuels mentionnés ci-dessus.

Information sur les actions en circulation

Au 6 août 2024, 186 229 186 actions ordinaires et 2 858 142 options d'achat d'actions étaient émises et en circulation.

Évènements postérieurs au 30 juin 2024

Acquisition du flux Cascabel

Le 15 juillet 2024, la Société a annoncé que sa filiale à part entière, Osisko Bermuda, en partenariat avec Franco-Nevada (Barbados) Corporation (« FNB »), une filiale à part entière de Franco-Nevada Corporation, a conclu une convention définitive d'achat et de vente (or) (le « flux aurifère ») avec SolGold plc et certaines de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, « SolGold »), relativement à la production d'or du projet de cuivre-or Cascabel, détenu à 100 % par SolGold et situé en Équateur (« Cascabel »).

Selon les termes du flux aurifère, Osisko Bermuda et FNB (collectivement, les « acquéreurs du flux ») feront des dépôts initiaux totalisant 100 millions de dollars US à SolGold en trois tranches égales pour financer les coûts de pré-construction de Cascabel (le « dépôt de pré-construction »). La première tranche du dépôt de pré-construction a été financée à la clôture, les deux tranches suivantes étant soumises à la réalisation d'étapes clés de développement. Par la suite, les acquéreurs du flux feront des dépôts supplémentaires totalisant 650 millions de dollars US à SolGold pour financer les coûts de construction une fois que Cascabel sera entièrement financé et dérisqué (le « dépôt de construction » et, avec le dépôt de pré-construction, le « dépôt »). Osisko Bermuda fournira 30 % du dépôt (225 millions de dollars US, soit 30 millions de dollars US du dépôt de pré-construction et 195 millions de dollars US du dépôt de construction) en échange d'une participation de 30 % dans le flux aurifère et FNB fournira 70 % du dépôt en échange d'une participation de 70 % dans le flux aurifère.

Le dépôt est payable de la façon suivante :

- 10 millions de dollars US à la clôture;
- 10 millions de dollars US suivant l'atteinte de jalons opérationnels, incluant la signature d'un accord de protection des investissements modifié, la réalisation de forage géotechnique et la finalisation de l'aménagement d'un parc à résidus suffisant pour un minimum de 10 ans d'exploitation;
- 10 millions de dollars US suivant l'atteinte de jalons opérationnels, incluant le dépôt de toutes les demandes de permis finales pour la construction et l'exploitation du projet; et
- 195 millions de dollars US payables en prélèvements au prorata de la construction des installations.

Osisko Bermuda achètera de l'or affiné à hauteur de 6 % de l'or contenu produit par Cascabel jusqu'à ce que 225 000 onces d'or lui aient été livrées, et à hauteur de 3,6 % par la suite pour le reste de la durée de vie de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'or affiné livré, équivalant à 20 % du cours au comptant de l'or au moment de la livraison.

Facilité de crédit renouvelable

Subséquentement au 30 juin 2024, la Société a remboursé un montant total de 13,8 millions de dollars (10,0 millions de dollars US) sur sa facilité de crédit renouvelable.

Dividendes

Le 6 août 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,065 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2024.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux de métaux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie assujetties à un certain nombre de facteurs de risque, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers partenaires de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et au U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC »). Si l'un ou l'autre des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov.

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934*, tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2024 qui ont eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisés puissent être décelées.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2024 qui ont eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires en vertu de la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, lesquels ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations qui comportent des exigences actuellement en vigueur ou des exigences à venir ont été publiées. Certaines de ces normes ne devraient pas avoir d'incidence importante sur l'exercice actuel ou les exercices futurs de la Société; ainsi, elles ne sont pas abordées dans le présent rapport, à l'exception des modifications à la norme IAS 1, *Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)*, de l'émission de la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, et des modifications aux normes IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, lesquelles sont décrites ci-dessous.

Modifications – IAS 1 Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)

Les modifications apportées à IAS 1 en 2020 et 2022 clarifiaient que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information. Le classement est affecté par les attentes de l'entité ou par les événements après la date de présentation de l'information (par ex. : la réception d'une renonciation ou le non-respect d'une clause restrictive).

Les clauses restrictives des arrangements de prêt n'auront pas d'incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant à la date de présentation de l'information si l'entité ne doit se conformer aux clauses restrictives qu'après la date de présentation de l'information. Toutefois, si l'entité doit se conformer à une clause restrictive soit avant ou à la date de présentation de l'information, cela aura une incidence sur le classement en tant que passif courant ou non courant, même si la conformité à la clause restrictive n'est vérifiée qu'après la date de présentation de l'information.

Les modifications exigent des divulgations si une entité classe un passif en tant que passif non courant et que ce passif est assujéti à des clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de présentation de l'information. Ces divulgations comprennent :

- la valeur comptable du passif;
- de l'information à propos des clauses restrictives; et
- des faits et circonstances, le cas échéant, indiquant que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives.

Les modifications clarifient également ce qui est signifié dans IAS 1 lorsqu'il est fait référence au « règlement » d'un passif. Les modalités d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, entraîner son règlement par le transfert d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même peuvent uniquement être ignorées aux fins du classement du passif en tant que passif courant ou non courant si l'entité classe l'option comme un instrument de capitaux propres. Toutefois, les options de conversion qui sont classées comme passifs doivent être prises en considération lors de la détermination du classement d'un billet convertible en tant que courant ou non courant.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective, conformément aux exigences normales de la norme IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024.

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a émis IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, mettant l'accent sur les mises à jour à l'état du résultat net. IFRS 18 a été émise en réaction aux préoccupations des investisseurs concernant la comparabilité et la transparence des informations présentées par les entités sur leur performance. Les nouvelles exigences introduites dans IFRS 18 aideront à assurer la comparabilité de la performance financière d'entités similaires, particulièrement en ce qui concerne la définition du « résultat net d'exploitation ». Les nouvelles informations requises pour certaines mesures de performance définies par la direction amélioreront également la transparence. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat net;
- les informations requises dans les états financiers pour certaines mesures de performance liées au résultat net qui sont présentées ailleurs que dans les états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance définies par la direction); et
- des principes de regroupement et de fractionnement améliorés s'appliquant aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; plusieurs des autres principes existants dans IAS 1 sont retenus, avec de légères modifications. IFRS 18 n'aura pas d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation d'éléments dans les états financiers, mais pourrait changer ce qu'une entité présente comme étant son « résultat net d'exploitation ».

IFRS 18 s'appliquera aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2027 et s'appliquera également aux données comparatives. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Modifications – IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a émis des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7, en réaction à certaines questions récentes soulevées dans la pratique. Les modifications ont été émises afin de :

- clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de transfert électronique de fonds;
- clarifier et ajouter davantage d'instructions pour évaluer si un actif financier satisfait au critère de constituer uniquement des paiements de capital et d'intérêt;
- ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie; et
- mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les nouvelles exigences s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026, bien que l'application anticipée sera permise. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements importants

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales estimations et hypothèses comptables ainsi que les principaux jugements dans l'application des méthodes comptables de la Société sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, et dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023, tous déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Renseignements techniques

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent rapport de gestion ont été révisés et approuvés par Guy Desharnais, Ph. D., géo, vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, lequel est une personne qualifiée (« PQ ») tel que défini par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures de performance dans le présent rapport de gestion qui n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des normes IFRS de comptabilité, dont : (i) la marge monétaire (en dollars et en pourcentage des produits), (ii) le bénéfice ajusté, et (iii) le bénéfice ajusté par action de base. La présentation de ces mesures non conformes aux IFRS a pour but de fournir des renseignements supplémentaires et ces mesures ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de performance calculées conformément aux normes IFRS de comptabilité. Ces mesures ne sont pas nécessairement représentatives du bénéfice d'exploitation ni des flux de trésorerie d'exploitation tels que déterminés en vertu des normes IFRS de comptabilité. Puisque les activités d'Osisko se rapportent principalement aux métaux précieux, la Société présente les marges monétaires et les bénéfices ajustés puisqu'elle est d'avis que certains investisseurs utilisent ces éléments, ainsi que les mesures déterminées conformément aux normes IFRS de comptabilité, pour évaluer la performance de la Société comparativement à d'autres sociétés du secteur minier des métaux précieux, qui présentent leurs résultats d'une manière similaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient calculer ces mesures non conformes aux IFRS différemment.

Au quatrième trimestre de 2023, les changements suivants ont été apportés à la composition du bénéfice ajusté :

- (i) tous les gains et les pertes sur placements à l'état des résultats sont désormais exclus du bénéfice net; avant ce changement, seuls les gains et les pertes latents sur placements étaient exclus du bénéfice net;
- (ii) tous les gains et les pertes de change à l'état des résultats sont désormais exclus du bénéfice net; avant ce changement, seuls les ajustements des gains et des pertes de change des activités poursuivies à l'état des flux de trésorerie étaient exclus du bénéfice net;
- (iii) l'incidence fiscale de tous les ajustements au calcul du bénéfice ajusté est maintenant prise en compte; avant ce changement, tous les impôts sur le résultat différés à l'état des résultats étaient exclus du bénéfice net.

Ces changements dans la manière dont la Société calcule le bénéfice ajusté ont été faits afin d'harmoniser ces calculs avec ses pairs et faciliter la comparaison entre les sociétés. Ces changements ont aussi une incidence indirecte sur le bénéfice ajusté par action de base puisque ce dernier est calculé à partir du bénéfice ajusté. Les données comparatives trimestrielles ont été retraitées pour refléter la composition actuelle du bénéfice ajusté.

Marge monétaire (en dollars et en pourcentage des produits)

La marge monétaire (en dollars) correspond aux produits diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage des produits) correspond à la marge monétaire (en dollars) divisée par les produits. Un rapprochement de la marge monétaire par type d'intérêt (en dollars et en pourcentage des produits) est présenté à la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le bénéfice ajusté est défini comme étant : le bénéfice net (la perte nette), ajusté pour certains éléments : les gains (pertes) de change, les charges de dépréciation et les reprises de valeur en lien avec les redevances, flux de métaux et autres intérêts, la variation de la provision pour pertes de crédit attendues, la radiation et la dépréciation de placements, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les gains (pertes) sur placements, la quote-part du résultat (de la perte) d'entreprises associées, les frais de transaction, et d'autres éléments comme les gains (pertes) hors trésorerie ainsi que l'incidence fiscale de ces éléments. Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le bénéfice ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>				
(Perte nette) bénéfice net	(21 115)	17 961	(6 042)	38 809
Ajustements :				
Dépréciation des droits de redevance	67 832	6 629	67 832	6 629
Perte de change	1 069	172	4 319	153
Quote-part du résultat d'entreprises associées	3 117	(19 167)	16 675	(13 022)
Variation de la provision pour pertes de crédit attendues et radiations	-	19 860	(1 895)	20 131
Perte (gain) sur placements	355	4 066	(101)	1 969
Incidence fiscale des ajustements	(18 093)	(2 300)	(17 909)	(2 293)
Bénéfice ajusté	33 165	27 221	62 879	52 376
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	186 217	185 302	186 009	184 990
Bénéfice ajusté par action de base	0,18	0,15	0,34	0,28

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens de la loi des États-Unis intitulée « *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* » et de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, aux estimations de production des actifs d'Osisko (incluant l'augmentation de production), aux prévisions révisées pour 2024 portant sur les OEO et la marge monétaire présentées à la rubrique « *Prévisions révisées pour 2024* » et aux autres prévisions basées sur les informations divulguées par les exploitants miniers, au développement dans les délais attendus des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, flux de métaux, ententes d'écoulement de métaux et des investissements, aux attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, aux résultats d'exploitation, aux estimations des recettes futures, aux coûts de production, à la valeur comptable des actifs, à la capacité de continuer à verser des dividendes, aux exigences de capital supplémentaire, aux perspectives et occasions d'affaires, à la demande future et à la fluctuation du cours des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, autres matières premières), au marché des devises et aux conditions de marchés générales. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et les énoncés et les prévisions portant sur les onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, incluant les hypothèses indiquées à la rubrique « *Prévisions révisées pour 2024* », et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations ou les prévisions révisées s'y rapportant seront réalisées. Les énoncés prospectifs peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, de telle sorte que les résultats réels pourraient être significativement différents des résultats indiqués dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) dans les délais prévus, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) à l'issue défavorable de toute contestation ou tout litige concernant les titres de propriété, les permis ou les licences d'exploitation, (f) aux risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les autres facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux de métaux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement pour Osisko ou pour les exploitants des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés à l'éclosion de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel de ces éclosions sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis ou (c) la détermination du statut PFIC (*Passive Foreign Investment Company*) d'Osisko. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment, sans s'y limiter : l'absence de changement notable concernant les revenus continus et les actifs de la Société liés à la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre intérêt, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures et aux informations publiques (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (dont les attentes à l'égard du développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de changement défavorable concernant toute propriété significative, (iv) l'exactitude des énoncés et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales des propriétaires et des exploitants, et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat pour assurer l'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko souhaite avertir le lecteur que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention

particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils représentent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes puisque les résultats réels et les événements prospectifs pourraient être significativement différents de ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs et par conséquent, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion ne sont pas garants des rendements futurs et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Dans le présent rapport de gestion, Osisko se fie aux renseignements publiés par d'autres émetteurs et des tierces parties en ce qui a trait à ses actifs et par conséquent, n'assume aucune responsabilité à l'égard des renseignements publiés par ces tierces parties. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser ni de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent, présente ses ressources et réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minières sont régies par le Règlement 43-101. Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été décrites par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Dans un certain nombre de cas, Osisko a divulgué des estimations de ressources et de réserves couvrant des propriétés liées aux actifs miniers qui ne sont pas fondées sur les définitions de l'ICM, mais qui ont plutôt été préparées en fonction du code JORC et de la S-K 1300 (collectivement appelés les « codes étrangers acceptables »). Dans certains cas, les estimations basées sur les codes étrangers acceptables sont reconnues par le Règlement 43-101. Les sociétés déclarantes américaines doivent maintenant se plier aux nouvelles règles de divulgation minière en vertu de la sous-partie 1300 du règlement S-K (« S-K 1300 ») à compter du premier exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date. Bien que les définitions de l'ICM ne soient pas identiques à celles des codes étrangers acceptables, les définitions et les catégories de ressources et de réserves sont essentiellement les mêmes que celles de l'ICM prescrites par le Règlement 43-101, ce qui se traduit généralement par la présentation d'estimations de réserves et de ressources fondamentalement similaires. Néanmoins, les lecteurs sont avertis qu'il existe des différences entre les termes et les définitions de l'ICM et des codes étrangers acceptables, et qu'il n'y a aucune garantie que les réserves ou les ressources minérales seraient identiques si le propriétaire ou l'exploitant avait préparé les estimations de réserves ou de ressources selon un autre code. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujéties à la S-K 1300. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale, et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

Informations sur la Société

Redevances Aurifères Osisko Itée – Siège social

1100, av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Tél. : (514) 940-0670
Télécopieur : (514) 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1, Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Tél. : (441) 824-7474
Télécopieur : (441) 292-6140
Michael Spencer, directeur général

Redevances Aurifères Osisko Itée – Bureau de Toronto

100 King Street West
Bureau 5710
Toronto, Ontario, Canada M5X 1K1

Administrateurs

Norman MacDonald, président du conseil
Jason Attew, président et chef de la direction
Joanne Ferstman
Edie Hofmeister
William Murray John
Robert Krcmarov
Pierre Labbé
Wendy Louie
Candace MacGibbon
David Smith

Dirigeants

Jason Attew, président et chef de la direction
Guy Desharnais, vice-président, évaluation de projets
Iain Farmer, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et
secrétaire corporatif
Grant Moenting, vice-président, marchés des capitaux
Brendan Pidcock, vice-président, ingénierie
Frédéric Ruel, vice-président, finances et chef
de la direction financière
Heather Taylor, vice-présidente, développement durable
et communications

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, Ph. D., géo., vice-président, évaluation de projets

Inscriptions en bourse – actions ordinaires

Bourse de Toronto : OR
Bourse de New York : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie TSX (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.